MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

SHNA Observatoire de la faune de Bourgogne

Plan régional d'actions 2025 - 2034

en faveur de la Cistude d'Europe

(Emys orbicularis)

en Bourgogne-Franche-Comté



Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne

LPO Bourgogne Franche-Comté

Société Herpétologique de France

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

UNION EUROPEENNE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Rédacteur
SHNA : Damien LERAT,

Comité de suivi de la rédaction du PRA
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté : Sarah PIERRE,
Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne : Thibaud WYON,
Société d'Histoire Naturelle d'Autun Observatoire de la FAune de Bourgogne : Damien LERAT,
Ligue pour la Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté : Pierre CHEVEAU, Alix MICHON,
Société Herpétologique de France : Laure BOURGAULT, Stéphanie THIENPONT

Couverture
Photographie de Daniel MAGNIN

Citation du document
LERAT, D. & S. PIERRE, 2025. Plan Régional d'Actions en faveur de la Cistude d'Europe *(Emys orbicularis)* en Bourgogne-Franche-Comté 2025 - 2034. SHNA & DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 64 p.

Novembre 2025

SOMMAIRE

I. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES ET DES MOYENS UTILISÉS EN VUE DE LA PROTECTION DE L'ESPECE : LES APPORTS POUR LE PRA 6

1. REPARTITION ET TENDANCE EVOLUTIVE 6
2. ÉTUDE DES POPULATIONS PAR ANALYSES GENETIQUES 9
3. INFORMATIONS RELATIVES A L'ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS 10
4. MENACES ET FACTEURS LIMITANT 12
5. INFORMATIONS RELATIVES AUX SITES EXPLOITES PAR L'ESPECE 13
6. ACTIONS MAJEURES DE CONSERVATION 16
   - 6.1 Restauration des habitats aquatiques 16
   - 6.2 Restauration des habitats terrestres 16
   - 6.3 Régulation des espèces exotiques dans le milieu naturel 18
7. PRISE EN COMPTE DE LA CISTUDE DANS LES POLITIQUES DE L'EAU, ENVIRONNEMENTALES ET LES PROJETS IMPACTANT 19
8. COMMUNICATION 20

II. STRATÉGIE DU PLAN RÉGIONAL D'ACTIONS 2025-2034 23

1. ENJEUX 23
2. OBJECTIFS 23

LES OBJECTIFS DU PRA CISTUDE BFC RAPPELLENT LES ENJEUX POUR L'ESPECE FORMULES DANS LE CADRE DU PNA CISTUDE II. ILS SONT LISTES CI-DESSOUS PAR ORDRE DE PRIORITE : 23

3. STRATEGIE DE CONSERVATION ET HIERARCHISATION DES OBJECTIFS 24
4. LA DECLINAISON DU PLAN REGIONAL D'ACTIONS 26
   - 4.1 Modalités organisationnelles 26
5. LES ACTIONS DU PRA 28
   - 5.1 Les fiches actions 29
   - 5.2 Récapitulatif du planning prévisionnel et des opérations 53
   - 5.3 Budget prévisionnel du Plan Régional d'Actions 57

BIBLIOGRAPHIE 58

ANNEXES 61

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISÉES 63

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 : Répartition et nombre de sites à Cistude d'Europe en Bourgogne-Franche-Comté par maille 10x10km Lambert 93 entre 2010 et 2023 Source : Bourgogne Base Fauna (extraction le 13 juillet 2023) & LPO Bourgogne-Franche-Comté, in http:// franche-comte.lpo.fr/ (extraction le 24/07/2023)..... 8

Carte 2 : 7A. Histoire phylogéographique d'après PEDALL et al. (2011). 7B. Arbre phylogéographique en Neibourgh-Joining en dist. p des séquences cytb actuellement disponibles sur Genbank. 10

Carte 3 : Localisation des sites à Cistude d'Europe de Bourgogne-Franche-Comté en fonction des zonages réglementaires de conventionnements et d'inventaires 15

Figure 1 : Illustration des travaux de réouverture de la queue d'étang de Pierre Poulain et localisation des suivis post-travaux. Source : CEN Bourgogne 18

Figure 2 : A gauche : Plaquette de sensibilisation « la Cistude d'Europe – Une tortue menacée en Bourgogne » et à droite : Plaquette sur les « Préconisations de gestion en faveur de la Cistude d'Europe » dans la Nièvre.....22

Photo 1 : Femelle de Cistude d'Europe sur la commune de Petit-Noir (39). Source : Hugo BARRE-CHAUBET..... 7

Photo 2 : Etang du Rousset sur la commune le Rousset-Marizy en Saône-et-Loire. Source : Nicolas VARANGUIN. 11

Photo 3 : Mortalité d'une femelle de la population des étangs du Baronnet liée à l'activité de fauche. Source : Damien LERAT. 12

Photo 4 : Enclos installé au niveau de la queue de l'Etang du Rousset avec reprise de la végétation aquatique ici des nénuphars blancs. Source : CEN Bourgogne 16

Photo 5 : Quatre individus de Tortue de Floride capturés à l'aide d'une cage-piège « Fesquet » sur le site des Chamonds à Marzy (58). Source : Jérôme ALLAIN.....19

Photo 6 : Curage de fossé en aval immédiat de la population de Cistude de l'Etang des Grands Georgeats en prenant en compte l'enjeu « cistude » lors des travaux. Source : Damien LERAT.....20

Photo 7 : Animation scolaire en plein-air à destination des élèves de l'école primaire de Lucenay-lès-Aix (58). Source : Ecole primaire de Lucenay-lès-Aix (58) 21

Tableau 1 : Eléments démographiques et unités écologiques des populations de Cistude d'Europe de Bourgogne-Franche-Comté.....11

Tableau 2 : Menaces identifiées pour les populations de Cistude d'Europe en Bourogne. B : étangs du Baronnet ; BB : Etang du Bois des Brosses ; CA : étangs du Château d'Auzon ; GG : Etang des Grands Georgeats ; L : Etang de la Loure ; LR : Etang du Rousset ; PP : Etang de Pierre Poulain.....13

Tableau 3 : Synthèse des menaces, des zonages réglementaires et du niveau d'application des actions pour chacune des populations de Cistude de Bourgogne.....25

Tableau 4 : Budget prévisionnel du PRA Cistude BFC.....57

INTRODUCTION

La Cistude d'Europe *(Emys orbicularis)* est une tortue aquatique méditerranéenne et occidentale en déclin dans de nombreux pays européens. En France, la situation de l'espèce est considérée comme préoccupante même s'il reste encore localement d'importantes populations notamment dans le centre et l'ouest de la France, en Brenne (Indre) et dans le marais de Brouage (Charente-Maritime). Elle est inscrite à l'annexe II de la Convention de « la vie sauvage et du milieu naturel » de l'Europe (BERNE 1979), aux annexes II (espèce d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation) et IV (espèce d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte) de la Directive Européenne « Habitat Faune Flore » du 21/05/1992. La Cistude d'Europe est une espèce totalement protégée en France métropolitaine depuis 1979 (Arrêté Ministériel du 19 novembre 2007) et est considérée comme vulnérable sur la Liste Rouge des Reptiles de France Métropolitaine et dans la catégorie « En Danger » de la Liste Rouge Régionale des Reptiles de Bourgogne.

De ce constat, le ministère en charge de l'Ecologie a mis en place en 2011 le Plan National d'Actions en faveur de la Cistude d'Europe (PNA Cistude) dont l'animation été confiée à la Société Herpétologique de France (SHF) sous la coordination, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans le cadre du premier PNA, une déclinaison en Bourgogne a été mise en œuvre et a fait l'objet de la rédaction du Plan Régional d'Actions en faveur de la Cistude d'Europe en Bourgogne 2010-2014 (PRA Cistude). L'objectif général de ce premier PRA Cistude était **de maintenir dans un bon état de conservation les populations de Cistude d'Europe, une espèce à fort intérêt patrimonial, et de mettre en place en région des outils d'inventaire et de gestion afin de suivre et de préserver les populations de Cistude d'Europe en Bourgogne.**

La Bourgogne-Franche-Comté constitue la limite nord-est actuelle de son aire de répartition. Extrêmement rare, les dernières populations de la région sont observées dans le sud de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Sensible à la pollution ponctuelle ou diffuse, à la destruction des lieux de ponte et de ses habitats (drainage des zones humides, curage, endiguement des cours d'eau, fragmentation du milieu, urbanisation et labourage), ou à l'introduction d'espèces allochtones, son statut est précaire en Bourgogne au regard du faible nombre de sites et des menaces identifiées.

La Cistude d'Europe a réussi à se maintenir sur une aire de répartition suffisamment vaste sur le territoire métropolitain pour permettre son maintien à long terme si des mesures de conservation spécifiques sont prises en sa faveur. Les enjeux de conservation identifiés pour l'espèce sont les suivants :

- la conservation de mosaïques de zones humides et de prairies sèches de bonne qualité écologique ;
- une gestion adaptée des différents milieux de vie de l'espèce ;
- le maintien de corridors de déplacement au sein du paysage ;
- la prise en compte des problématiques liées aux nombreuses espèces exotiques fréquentant la même niche écologique ;
- la mise en place d'une stratégie nationale pour la réintroduction de l'espèce.

Fort de ce premier PNA, un second plan national d'actions, animé par la SHF, a vu le jour pour la période 2020-2029 afin de proposer une stratégie nationale pour la conservation de l'espèce et, pour atteindre l'objectif du bon état de conservation des populations.
Les actions du plan s'articulent autour de trois axes : étude, conservation, sensibilisation pour répondre aux enjeux de conservation identifiés pour l'espèce.

Les actions en faveur de la Cistude d'Europe se sont développées surtout en Bourgogne depuis 2003 dans le cadre de l'Observatoire de la FAune de Bourgogne de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA-OFAB) puis lors du lancement du premier PRA Cistude, **tant en matière de suivi, de conservation, de sensibilisation que de partage de connaissances et de structuration des réseaux en lien étroit avec les actions du premier PRA**.

L'enjeu de ce Plan Régional d'Actions en faveur de la Cistude d'Europe en Bourgogne-Franche-Comté 2025-2034 (PRA Cistude BFC) qui est une déclinaison du second PNA Cistude 2020-2029, est de **poursuivre et développer les actions de conservation** en Bourgogne et de **développer les actions de connaissance** sur le territoire franc-comtois. Il devra permettre de pérenniser la **dynamique engagée** en Bourgogne, l'élargir à la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté pour atteindre l'objectif général identifié dans le premier PRA Cistude.

I. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES ET DES MOYENS UTILISÉS EN VUE DE LA PROTECTION DE L'ESPECE : LES APPORTS POUR LE PRA

Les actions menées en faveur de la Cistude d'Europe en Bourgogne-Franche-Comté sont le fruit du travail d'un **réseau d'acteurs**. En Bourgogne, ce réseau d'acteur composé de treize structures a été construit lors du premier PRA Cistude. Il est animé par la SHNA-OFAB et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CEN Bourgogne).
En Franche-Comté, au vu de la situation de l'espèce, seule la bancarisation et la centralisation des observations de l'espèce est réalisée à ce jour par la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté (LPO BFC).

1. Répartition et tendance évolutive

Le suivi de la répartition de l'espèce s'est considérablement amélioré ces dernières années. En Bourgogne, après une première phase importante d'inventaires entre 2003 et 2008 menée par la SHNA-OFAB, ils ont repris à partir de 2010 lors de la mise en œuvre du premier PRA Cistude et des mesures transversales de connaissance du site Natura 2000 n°FR2600993 « Etangs à Cistude d'Europe du Charolais ». Des inventaires par détection visuelle *(cf. photo 1)* et des collectes d'informations obtenues de manière fortuite sont venus affiner la carte de répartition de la Cistude d'Europe en Bourgogne. Parallèlement, un suivi régional de six des sept populations de Cistude d'Europe de Bourgogne-Franche-Comté (par Capture-marquage-Recapture) a vu le jour en même temps que le lancement du premier PRA Cistude. Il est aujourd'hui réalisé tous les six ans pour chacune des populations suivies.

En Franche-Comté, aucune observation probante quant à l'existence d'une population indigène de l'espèce n'a encore été rapportée. Toutes les observations consignées dans la base de données de la LPO pour l'ancienne région franc-comtoise se rapportent à des individus issus de relâchés. Un travail d'animation bénévole, voire des prospections salariées, seraient néanmoins à réaliser en Bresse jurassienne pour écarter la possibilité d'une petite population locale établie, un déficit de prospections spécifiques ne permettant pas aujourd'hui de l'exclure totalement.



Photo 1 : Femelle de Cistude d'Europe sur la commune de Petit-Noir (39). Source : Hugo Barre-Chaubet.

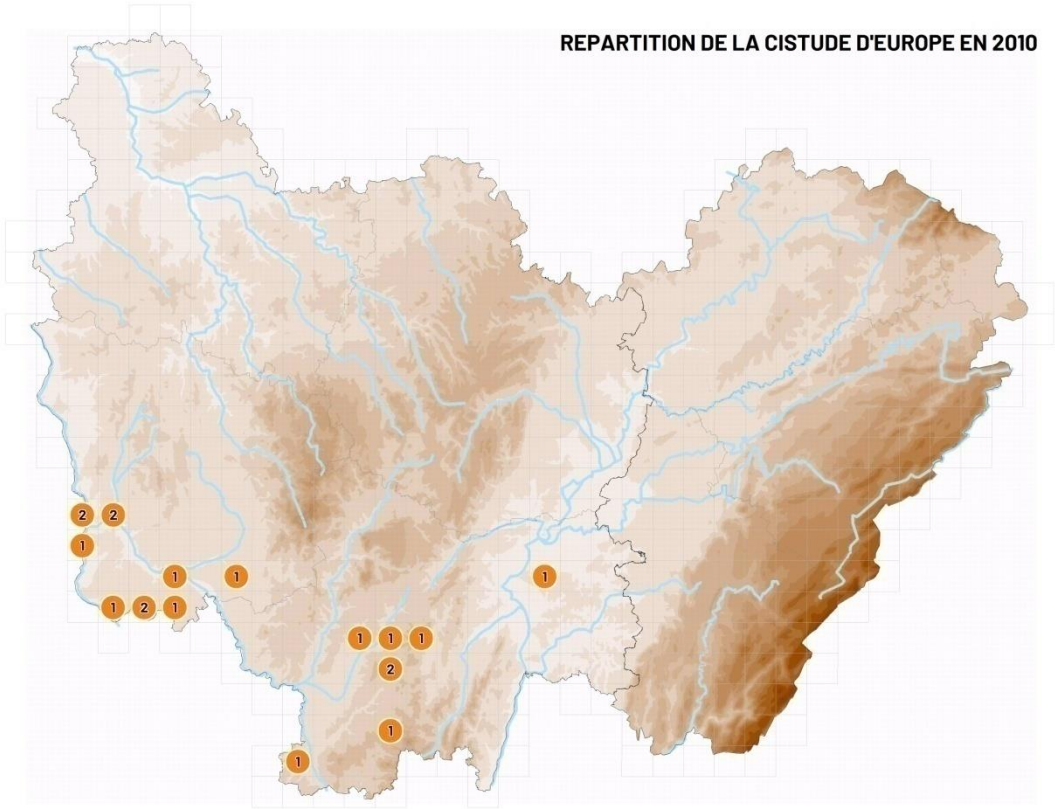

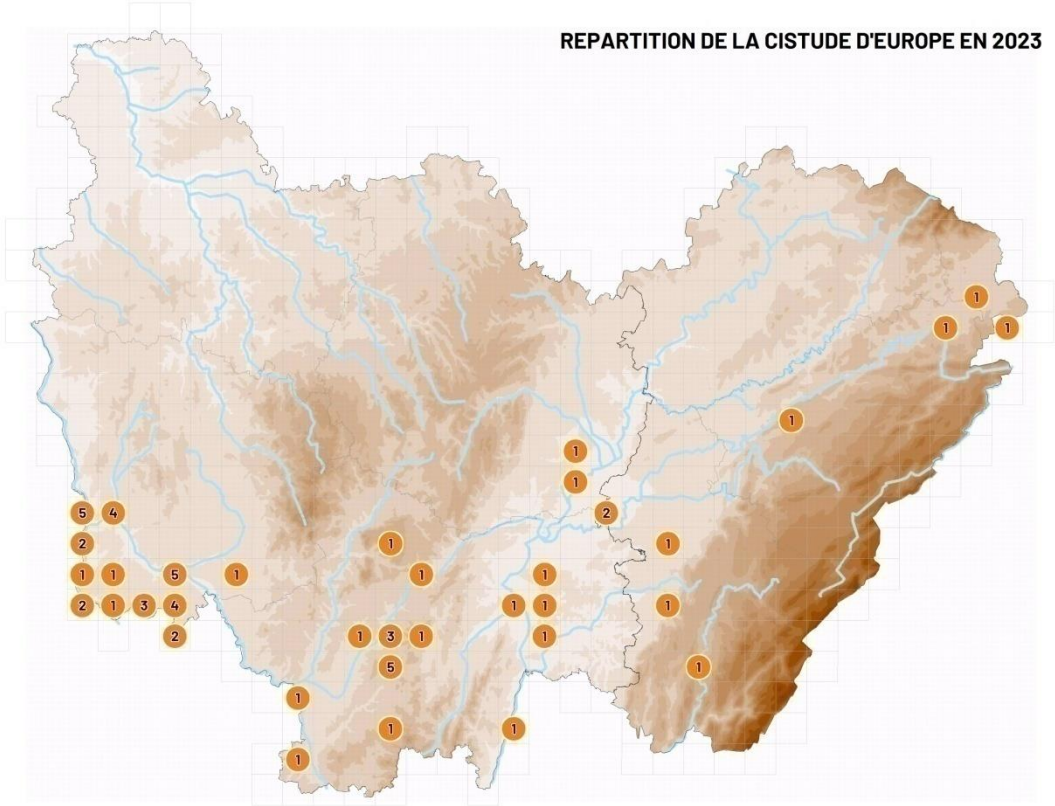

Carte 1 : Répartition et nombre de sites à Cistude d'Europe en Bourgogne-Franche-Comté par maille 10x10km Lambert 93 entre 2010 et 2023 Source : Bourgogne Base Fauna (extraction le 13 juillet 2023) & LPO Bourgogne-Franche-Comté, in http:// franche-comte.lpo.fr/ (extraction le 24/07/2023)

En Bourgogne-Franche-Comté, plus de 210 sites ont été prospectés entre 2010 et 2014. La Cistude occupe deux des trois grands bassins versants de la région que sont les bassins de la Loire et de la Saône. Elle est présente au sud de la Nièvre (Sologne-Bourbonaise et axe Loire/allier jusqu'à Nevers), en Saône-et-Loire (centre-ouest, Val de Saône, sud-ouest) et à la faveur de relâché en Côte d'Or, dans le Jura, dans le Territoire de Belfort et dans le Doubs (basse vallée du Doubs).

La *carte 1* montre l'évolution et une meilleure connaissance de la répartition de la Cistude d'Europe entre 2010 et 2023. En 2010, la Cistude n'était connue qu'en Bourgogne et occupait 19 sites et 15 mailles 10x10km Lambert 93 alors qu'en 2023, elle a été détectée sur 62 sites et 36 des 560 mailles dont la Bourgogne-Franche-Comté est couverte, soit 3,2 fois plus en 13 ans. Malgré une augmentation sensible du nombre de sites accueillants l'espèce, il n'y a pas eu de nouvelle population de Cistude d'Europe découverte lors du premier PRA Cistude malgré une pression de recherche significative. La plupart des sites à Cistude de notre région sont des sites avec mention de présence de l'espèce (observation ponctuelle d'un seul individu).

Aujourd'hui et ce depuis 15 ans maintenant, seules sept populations établies de Cistude d'Europe sont présentes en Bourgogne-Franche-Comté exclusivement sur le territoire bourguignon. On peut identifier deux secteurs géographiques comprenant les noyaux de populations et métapopulations de Cistude en Bourgogne :

- l'un dans la partie sud de la Nièvre limitrophe et département de l'Allier : les « Etangs à Cistude d'Europe du Sud Nivernais » avec l'Etang des Grands Georgats avec un complexe de cinq sites qui composent cette population, la population des étangs du Château d'Auzon composée de deux sites, l'Etang du Bois des Brosses avec un complexe de cinq sites qui composent cette population et la population de l'Etang de la Loure. Ce noyau de population fait probablement partie de la grande entité des populations de l'Allier ;
- l'autre au centre-ouest de la Saône-et-Loire : les « Etangs à Cistude d'Europe du Charolais » avec la population de l'Etang de Pierre Poulain composée de deux sites, la population des étangs du Baronnet composée de quatre sites et la population de l'Etang du Rousset.

Les tendances évolutives des populations de Cistude de Bourgogne sont à la stabilité pour deux entre elles (Etang de Pierre Poulain et Etang des Grands Georgeats) et à la baisse pour celle de l'Etang du Bois des Brosses. Pour les autres populations, les tendances évolutives ne peuvent pas être analysées en raison du nombre de récurrence trop faible du suivi.

La Bourgogne-Franche-Comté représente la limite nord-est actuelle de l'aire de répartition naturelle de la Cistude d'Europe en France si l'on ne prend pas en considération le programme de réintroduction mené en Alsace.

2. Étude des populations par analyses génétiques

Les études génétiques permettent de mettre en évidence les liens de parenté et les capacités de déplacement des individus, au sein ou entre les populations, et par conséquent leur isolement et l'importance de la fragmentation de leurs habitats. Elles sont basées sur des analyses sanguines, salivaires ou de tissus.

En France, **trois sous-espèces distinctes** ont été mises en évidence sous quatre formes *(cf. carte 2)* :

- deux attachées à une lignée originaire d'Italie (lignée *galloitalica*) présentes dans le sud-est sous la forme de *Emys orbicularis* (*galloitalica*) *galloitalica* et en Corse sous la forme *Emys orbicularis* (*galloitalica*) *lanzai* ;
- une attachée à une lignée originaire de l'est de l'Italie *Emys orbicularis hellenica* présente en Camargue ;
- une attachée à une lignée originaire de la Plaine du Danube *Emys orbicularis orbicularis*, présente dans le reste du pays, ainsi que dans la vallée du Rhône jusqu'en Camargue, qu'elle a sens doute colonisés par le nord des Alpes.

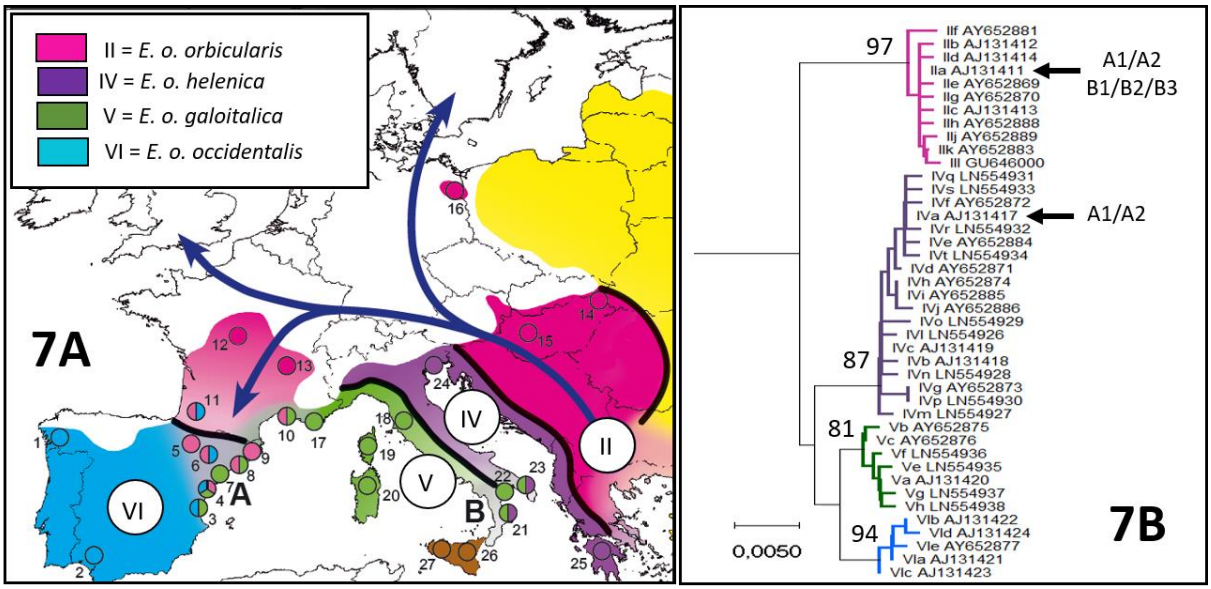

Carte 2 : 7A. Histoire phylogéographique d'après PEDALL *et al.* (2011). 7B. Arbre phylogéographique en Neibourgh-Joining en dist. p des séquences cytb actuellement disponibles sur Genbank.

C'est dans ce contexte que 104 prélèvements sanguins ont été réalisés sur des individus de quatre populations bourguignonnes et analysés par Rémi WATTIER et Sébastien FICHEUX de l'Unité Mixte de Recherche Biogéosciences de l'Université de Bourgogne. Les échantillons analysés ont mis en évidence :

- la présence d'individus de Cistude de deux lignées : *Emys orbicularis orbicularis* et *Emys orbicularis hellenica*. Un seul individu de la lignée *Emys orbicularis hellenica* a été identifié dans le noyau des « Etangs à Cistude d'Europe du Sud Nivernais » ;
- une diversité génétique dégradée et une différenciation entre sites surtout pour les populations du noyau des « Etangs à Cistude d'Europe du Charolais » qui illustre l'isolement des populations et la dégradation des connexions entre populations. Toutes les populations sont exemptes de consanguinité ;
- des échanges anciens entre les populations des « Etangs à Cistude du sud Nivernais » et de l'Allier.

3. Informations relatives à l'état de conservation des populations

Le suivi régional des populations de Cistude complété par des études pour acquérir des connaissances sur les unités écologiques nécessaires au bon déroulement du cycle de vie de l'espèce ont permis de dresser un état de conservation des populations de Cistude de Bourgogne-Franche-Comté *(cf. tableau 1)* et d'identifier les menaces et facteurs limitant de façon assez précise.

De toute évidence, les populations bourguignonnes sont aujourd'hui fonctionnelles et montrent des densités globalement faibles à très faibles pour le noyau des « Etangs à Cistude d'Europe du Charolais » et des densités moyennes pour celui des « Etangs à Cistude du Sud Nivernais ». Elles sont toutes isolées et les connexions entre elles sont dégradées. La situation de la population de l'Etang du Rousset est préoccupante au regard du très faible nombre d'individus qui la compose. Aucune information pour la population de l'Etang de la Loure n'a pu être collectée en raison de l'impossibilité d'accès au site.

Secteurs géographiques	Populations	Densités	structures d'âge	Habitats d'hivernage	Habitats de ponte
Etang à Cistude du Sud Nivernais	Etang des Grands Georgeats	15,57 ind/ha (moyenne)	équilibré	?	3 sites de ponte
	les étang du Château d'Auzon			fonctionnels	
	Etang du Bois des Brosses	26,73 ind/ha (moyenne)	équilibré	?	un site de ponte
	Etang de la Loure	?	?	?	?
Etang à Cistude du Charolais	Etang de Pierre Poulain	7,17 ind/ha (faible)	équilibré	fonctionnels	2 sites de ponte
	les étang du Baronnet	1,64 faible (faible)	équilibré	fonctionnels	3 sites de ponte
	Etang du Rousset	0,17 ind/ha (très faible)	déséquilibré en faveur des adultes	fonctionnels	un site de ponte fonctionnel

Tableau 1 : Eléments démographiques et unités écologiques des populations de Cistude d'Europe de Bourgogne-Franche-Comté

Compte-tenu des connaissances actuelles, la survie de l'espèce en région ne semble pas menacée à court ou moyen termes mais pourrait l'être si la disparition et la fragmentation des milieux qu'elle occupe ne sont pas stoppées. Néanmoins l'aire de répartition actuelle de l'espèce pourrait vraisemblablement se resserrer à moyen terme.

La conservation de l'espèce dépend de la mise en place de mesures de gestion des milieux adaptées et de la prise en compte de ses besoins dans les projets d'aménagement, notamment par le maintien de corridor de déplacement. Parallèlement, le succès des premiers projets de réintroduction en France, encourage la mise en place d'une politique ambitieuse de renforcement de la population de l'Etang du Rousset *(cf. photo 2)* pour envisager son maintien.



Photo 2 : Etang du Rousset sur la commune le Rousset-Marizy en Saône-et-Loire. Source : Nicolas VARANGUIN.

4. Menaces et facteurs limitant

Les menaces pesant sur l'espèce sont nombreuses : perte d'habitats, dégradation de la qualité des habitats terrestres et aquatiques, fragmentation des populations, pratiques agricoles *(cf. photo 3)* et piscicoles défavorables à l'espèce, prédation et prélèvements d'individus, concurrence avec les espèces exotiques.
Les actions de connaissance du premier PRA Cistude et du site Natura 2000 n°FR2600993 « Etangs à Cistude d'Europe du Charolais » ont contribué à identifier précisément les menaces et facteurs limitant des populations bourguignonnes de Cistude.



Photo 3 : Mortalité d'une femelle de la population des étangs du Baronnet liée à l'activité de fauche. Source : Damien LERAT.

Type de Menaces		Populations concernés
Mortalité des individus	écrasement routier	**B et BB**
	fauchage des prairies	**B**
	noyade dans des nasses	**GG et BB**
Prélèvement et déplacement d'individus	déplacement	**LR, BB, PP et B**
Destruction, dégradation et altération des habitats aquatiques	aménagements pour les pratiques de loisirs	**LR**
	remblais zone humide	**LR**
	arrachage de haie	**PP**
Destruction, dégradation et alrération des habitats de pontes	retournement et mise en culture des sites de ponte	**B et PP**
	fermeture des milieux de ponte	**B et PP**
	réfection de la digue	**B et GG**
Gestion inadaptée des milieux aquatiques	faucardage/broyage de la végétation hydrophyte	**LR**
	suppression de la végétation aquatique	**LR**
	suppression de la végétation rivulaire	**LR**
	attérissement	**PP, CA et GG**
	fermeture des formations végétales aquatiques	**PP**
	réfection de la digue	**BB et L**
	baisse régulière du niveau d'eau	**BB, CA, PP, LR, GG et B**
Curage d'étang, de canaux, de fossé	curage d'un bief	**PP et GG**
	curage d'étang	**L**
Pisciculture	introduction poissons herbivores	**B, LR et GG**
	mise en assec prolongé en période d'hivernage	**B**
	capture accidentelle par les pêcheurs à la ligne	**LR, CA et GG**
Aménagements pour activités de loisirs et dérangement occasionnés	dérangement possible lié à la fréquentation du site	**LR**
Concurrence avec des espèces exotiques	introduction de tortue exotique	**LR, B, PP et GG**
Fragmentation de l'habitat et isolement des populations	absence de connexion entre les sites	**toutes les populations**

Tableau 2 : Menaces identifiées pour les populations de Cistude d'Europe en Bourogne. B : étangs du Baronnet ; BB : Etang du Bois des Brosses ; CA : étangs du Château d'Auzon ; GG : Etang des Grands Georgeats ; L : Etang de la Loure ; LR : Etang du Rousset ; PP : Etang de Pierre Poulain.

Le *Tableau 2* détaille les menaces et facteurs limitant identifiés pour chacune des populations de Cistude d'Europe en Bourgogne.

C'est ainsi que cinq enquêtes sociologiques, écologiques et foncières ont été réalisées et que huit sites ont fait l'objet d'un diagnostic écologique et d'une cartographie des habitats de la part du CEN Bourgogne. Ces actions ont participé à l'identification des menaces et facteurs limitant des populations de Cistude bourguignonne.

5. Informations relatives aux sites exploités par l'espèce

La prise en compte de la Cistude d'Europe dans la délimitation des ZNIEFF *(cf. carte 3)* aussi bien de type I (30 sites dont toutes les populations connues) que de type II (34 sites dont six populations) est globalement bonne en Bourgogne-Franche-Comté. Un travail spécifique a été conduit en 2009 dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF en Bourgogne afin d'intégrer toutes les populations de Cistude de ce territoire à l'inventaire ZNIEFF. Des ZNIEFF de type I ont été créées à cet effet en utilisant une méthode adaptée à la Cistude (zone tampon de 2km autour du point d'eau où se situe la population pour les ZNIEFF de type I dans lequel les habitats favorables à la cistude ont été sélectionnés).

Dans le cadre de la politique Natura 2000 *(cf. carte 3)*, l'intégration de l'espèce au réseau d'espaces identifiés est moyenne, voire insuffisante. Seulement 21 sites font partie d'un site Natura 2000 en Bourgogne-Franche-Comté et la moitié des populations sont concernées. A noter que les trois populations

concernées ont fait l'objet d'une création d'un site Natura 2000 pour l'espèce avec des mesures en faveur de celle-ci.

Le réseau de zones de protection forte pour la Cistude d'Europe en Bourgogne-Franche-Comté est quasi inexistant *(cf. carte 3)*. Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) abrite la Cistude d'Europe en Franche-Comté. Cet APPB n°25-2019-03-12-006 du Marais de Saône dans le Doubs n'a pas été créé en raison de la présence de la Cistude d'Europe.

Pour ce qui est des aires protégées permettant la maitrise du foncier par acquisition, Obligation Réelle Environnementale (ORE) ou conventionnement, ils sont très peu utilisés *(cf. carte 3)*. Seulement deux populations font l'objet d'une convention d'usage avec le CEN Bourgogne et un étang d'une population d'un ORE avec le CEN Bourgogne. La politique ENS des Conseils Départementaux ne concerne que quatre sites. Pour trois d'entre eux (les populations de Saône-et-Loire), ils sont au catalogue des sites pour l'activation du droit de préemption dans le cadre des ENS.

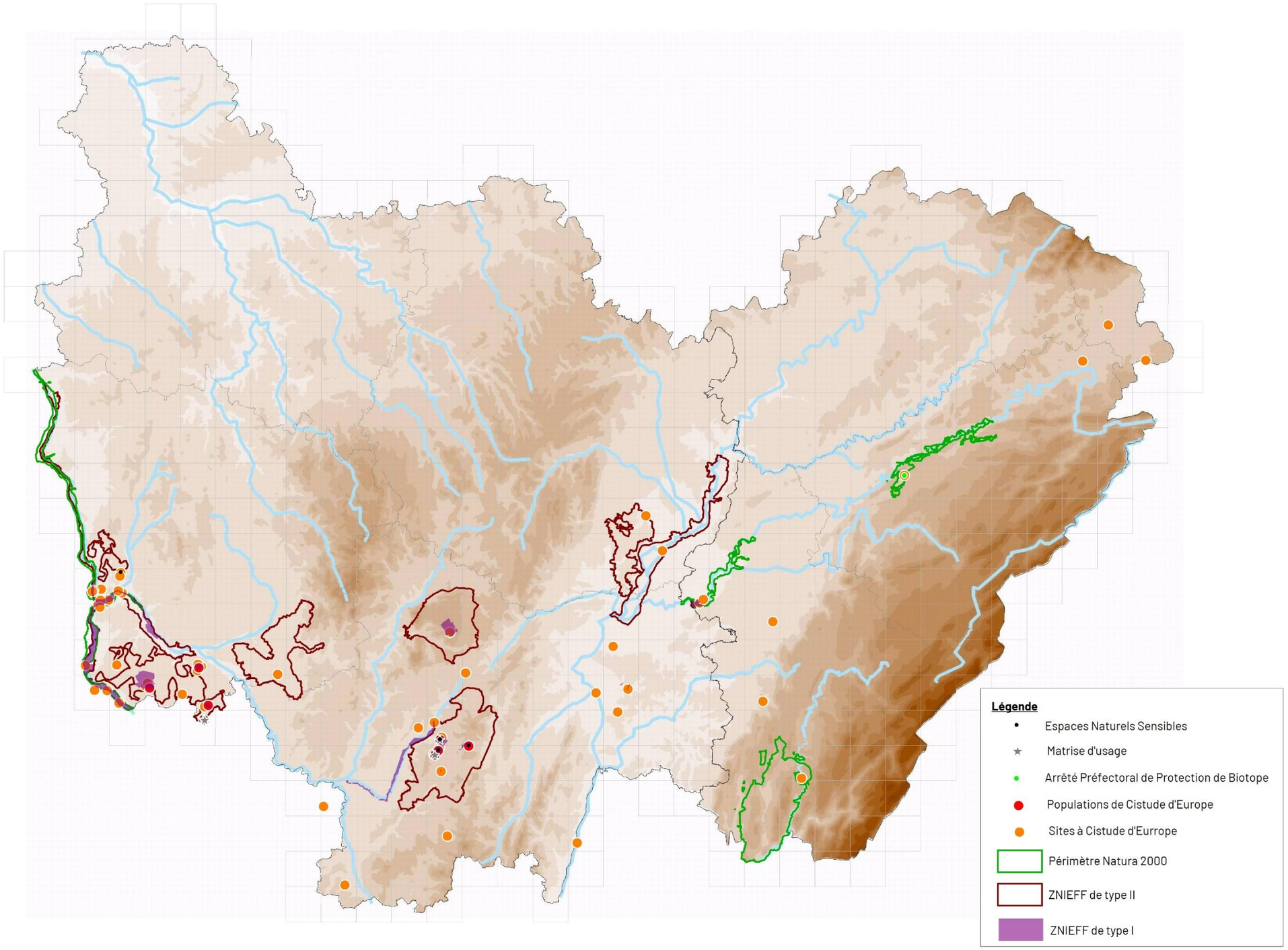

Carte 3 : Localisation des sites à Cistude d'Europe de Bourgogne-Franche-Comté en fonction des zonages réglementaires de conventionnements et d'inventaires

6. Actions majeures de conservation

6.1 Restauration des habitats aquatiques

La Cistude de d'Europe est une espèce particulièrement inféodée aux milieux aquatiques. Elle affectionne en Bourgogne-Franche-Comté les zones humides mais surtout les étangs anciens avec une végétation aquatique, hélophytique et des boisements humides très développés. Refuge pour la Cistude, mais également biotope des nombreux invertébrés qui composent son régime alimentaire, la présence de la végétation aquatique garantit à l'espèce des conditions de vie favorables au sein d'un étang. De la même manière, la végétation rivulaire offre tranquillité, postes d'insolation et sites d'hivernation.
Ces habitats pourtant primordiaux pour tout un tas d'espèces dont la Cistude d'Europe subissent en région mais plus largement sur l'ensemble du territoire national des dégradations et des destructions significatives.

Depuis 2012, le CEN Bourgogne, le Conseil Départemental de la Nièvre (CD 58) accompagnés par la SHNA-OFAB se sont engagés dans des actions pour restaurer les habitats aquatiques et proposer des habitats plus favorables à la Cistude d'Europe. Ce travail a conduit à la restauration de deux mares dans le cadre de la mesure MSB5 du Docobs du site Natura 2000 n°FR2600993 « Etangs à Cistude d'Europe du Charolais », à la réimplantation de végétation aquatique dans le queue de l'Etang du Rousset par le biais d'un Contrat Natural 2000 *(cf. photo 4)* et à la mise en place de postes d'insolation naturels sur l'Etang du Petit Baronnet également au travers d'un Contrat Natura 2000 ainsi qu'au niveau du Domaine de la Beue, et de postes d'insolation artificiels sur l'Etang des Aulnes.



Photo 4 : Enclos installé au niveau de la queue de l'Etang du Rousset avec reprise de la végétation aquatique ici des nénuphars blancs. Source : CEN Bourgogne

6.2 Restauration des habitats terrestres

La Cistude d'Europe ne quitte l'eau que pour la ponte, la dispersion, pour rejoindre ses sites d'hivernation ou encore dans le cas de l'assèchement de son milieu de vie. Pour ce faire, elle est capable d'importants déplacements terrestres. C'est alors que des cas de mortalité peuvent survenir.
Ces habitats terrestres et plus particulièrement les sites de ponte sont vitaux pour la Cistude. Ces derniers ne sont pas épargnés par la dégradation des milieux. L'abandon de l'élevage au profit des cultures conduit

au retournement des prairies permanentes ou à l'enfrichement de nombreux sites qui n'offrent plus aujourd'hui les conditions d'ensoleillement nécessaires au développement des embryons. Les femelles particulièrement fidèles à leur site de ponte, persistent parfois à utiliser des milieux qui ne permettront plus l'éclosion des œufs. Ajoutée à cette dégradation de l'habitat, la réduction des surfaces disponibles pour la ponte entraine une concentration des pontes sur des zones restreintes induisant une augmentation du taux de prédation.
Pour inverser cette tendance, rendre plus attractifs ces milieux et fournir des habitats terrestres plus conséquents et plus favorables à la Cistude, le CEN Bourgogne, le CD 58 et la SHNA-OFAB ont porté depuis 2012 des travaux de restauration et de protection.

Afin de réouvrir des zones humides, des queues d'étang en cours de fermeture et de créer et/ou maintenir des milieux ouverts :

- 83 hectares ont été contractualisés dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (73,47 ha – ajustement de la pression de pâturage avec absence de fertilisation, 7,21 ha – conversion de cultures en prairies avec ajustement de la pression de pâturage et 2,35 ha - ajustement de la pression de pâturage) sur 23,5% de la SAU du site Natura 2000 n°FR2600993 « Etangs à Cistude d'Europe du Charolais » ;
- 2 hectares de milieux ligneux humides de la queue d'étang de Pierre Poulain ont été réouverts et deux travées ont été faucardées au niveau d'une roselière dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ;
- 200 m^2 de milieux ligneux humides ont été réouverts et trois travées ont été réalisées manuellement dans une roselière sur le Domaine de la Beue.

En 2008 et 2012, trois sites de ponte ont fait l'objet de mesures de protection physique individualisée des pontes contre la prédation afin d'augmenter les chances de survie des œufs avec mise en place de grillage à mailles fines localisé.

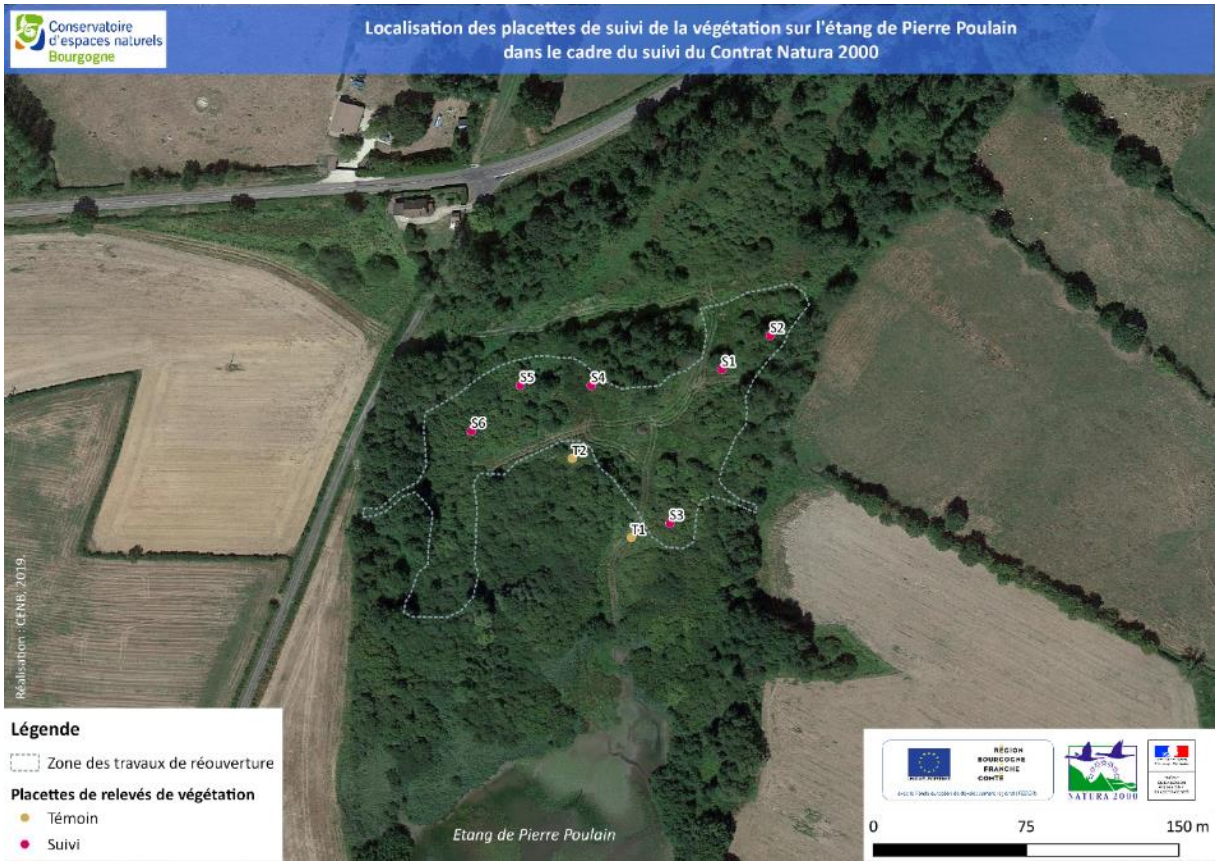

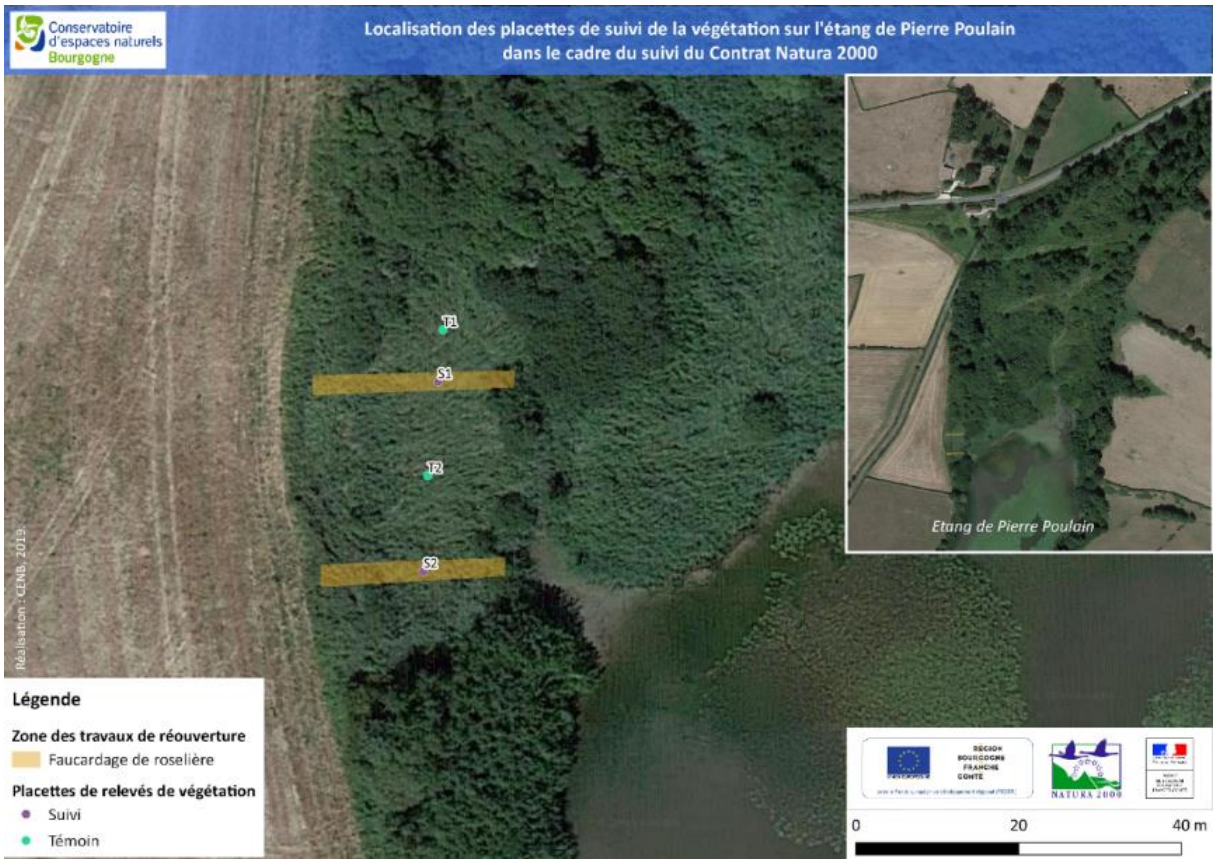

Figure 1 : Illustration des travaux de réouverture de la queue d'étang de Pierre Poulain et localisation des suivis post-travaux. Source : CEN Bourgogne

6.3 Régulation des espèces exotiques dans le milieu naturel

La conservation de la Cistude d'Europe peut être impactée par nombre d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) aussi bien végétales qu'animales. Parmi les 151 espèces EEE recensées en France, quatorze peuvent interférer avec la conservation de la Cistude d'Europe, dont la Tortue de Floride *(Trachemys scripta).* Les apports de pathogènes et les risques de compétition sont les menaces les plus sérieuses.

Cette problématique a mobilisé plusieurs acteurs du territoire bourguignon que sont l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la SHNA-OFAB et la LPO BFC afin d'assurer le transfert des tortues exotiques en centre de récupération (une dizaine de sollicitation par an depuis 2010) et réguler la Tortue de Floride sur le site des Chamonds à Marzy (58). Pour cette opération, la LPO BFC a utilisé des cages-pièges « Fesquet » *(cf. photo 5)* pour retirer du milieu naturel une quarantaine d'individus.



Photo 5 : Quatre individus de Tortue de Floride capturés à l'aide d'une cage-piège « Fesquet » sur le site des Chamonds à Marzy (58). Source : Jérôme ALLAIN

7. Prise en compte de la Cistude dans les politiques de l'eau, environnementales et les projets impactant

La qualité des milieux aquatiques, terrestres et des zones humides est essentielle pour la Cistude. Certains projets d'aménagements et une gestion inadaptée des milieux naturels sont susceptibles de porter atteinte à la conservation de l'espèce. Il convient, sur et aux alentours des sites connus, de prendre en compte l'impact potentiel des projets sur celle-ci ou sur ses habitats.

Les acteurs socio-professionnels ont une influence sur le devenir des espaces naturels occupés par la Cistude et sont donc concernés par les enjeux cistude, soit en tant que gestionnaire, décideur, ou dans le cadre de leur mission d'appui, conseils ou d'études…

Il est donc important de permettre une prise en compte de « l'enjeu cistude » dans leurs activités professionnelles en les informant dans un premier temps de la présence de l'espèce. Dans un second temps, de communiquer sur les modalités de prise en compte dans les projets des mesures qui sont nécessaires pour intégrer une démarche conservatrice pour l'espèce.

En région et ce depuis la mise en œuvre du premier PRA Cistude, des partenariats ont pu être mis en place avec les services de l'Etat (OFB, DDT 58 et 71, préfecture, etc.), les collectivités (mairies, CD 71 et 58, Communauté de Communes « Les Bertranges, etc.), les syndicats (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince, etc.) et les associations pour la prise en compte de la Cistude d'Europe dans des projets impactant ou en faveur de l'espèce. Ce sont **une centaine de projets / demandes** qui ont fait l'objet de conseils, avis ou encore de réponses à diverses sollicitations dans le cadre de projets impactant, d'études scientifiques. Généralement, des éléments, avis techniques et des données scientifiques ont accompagné les conseils, avis ou encore réponse.



Photo 6 : Curage de fossé en aval immédiat de la population de Cistude de l'Etang des Grands Georgeats en prenant en compte l'enjeu « cistude » lors des travaux. Source : Damien LERAT

8. Communication

L'organisation d'évènements et de temps de communication autour de la Cistude d'Europe permet de **mieux faire connaître l'espèce auprès des différents publics**. Dans notre région et plus localement au niveau des communes où l'espèce est présente, beaucoup ignorent encore sa présence, sa biologie, ses exigences et les pressions ou menaces qui pèsent sur elle.
Depuis 2010, un public diversifié a été touché **: le grand public, les scolaires, les gestionnaires des milieux aquatiques, les pêcheurs, les propriétaires d'étangs ainsi que leurs représentants et les élus**. 13 soirées conférences, 22 animations *(cf. photo 7)*, des interventions GEMAPI ou animation d'un atelier biodiversité lors d'une journée étangs ont été organisées.



Photo 7 : Animation scolaire en plein-air à destination des élèves de l'école primaire de Lucenay-lès-Aix (58). Source : Ecole primaire de Lucenay-lès-Aix (58)

Cette communication notamment auprès des gestionnaires de milieux aquatiques et des élus permet de démultiplier les initiatives et les actions de conservation en faveur de l'espèce.

Afin d'accompagner ces moments de communication et pour toucher un plus large public notamment sur le terrain lors des suivis, une plaquette de sensibilisation a été éditée à 5 000 exemplaires en 2011 par le CEN Bourgogne et la SHNA-OFAB *(cf. figure 2)*. Cette plaquette a été diffusée en 2013 aux 3 200 pêcheurs faisant parties des APPMA proche du noyau des « Etangs à Cistude d'Europe du Charolais ». La distribution a été rendue possible grâce à l'implication de la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques Les exemplaires ont été joints aux cartes de pêche lors de leurs ventes. Une seconde plaquette a été produite en 2018 par la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre (DDT 58) *(cf. figure 2)* et diffusée aux propriétaires des étangs proches du noyau des « Etangs à Cistude d'Europe du Sud Nivernais ». De plus, 19 articles de presse, 2 interviews, une émission TV, une enquête et plusieurs actualités sur les réseaux sociaux ont été publiés et mis en ligne.

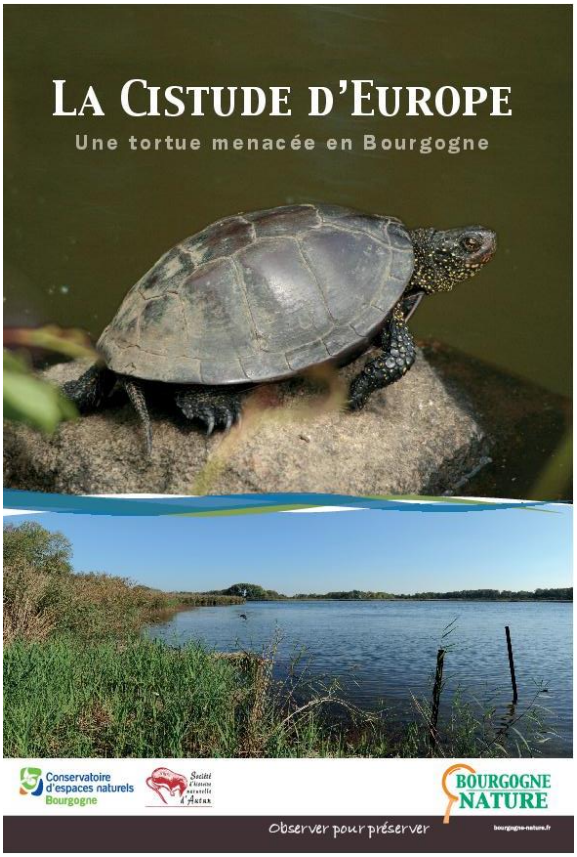

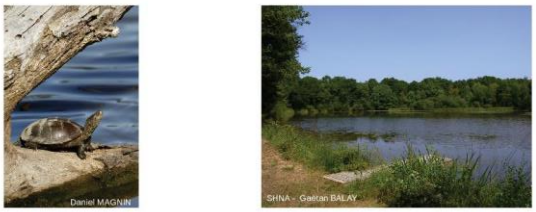

Préconisations de gestion en faveur de la Cistude d'Europe

La Cistude d'Europe est une des seules tortues sauvages d'eau douce en France. D'une longueur de 20 cm environ, elle peut peser jusqu'à 1 kg.

Elle fréquente des milieux humides pour se nourrir, se reproduire, se déplacer ou hiverner et des milieux terrestres de type prairiaux pour pondre. Il convient donc de conserver par une gestion adaptée ces lieux de vie spécifiques qui lui sont nécessaires.

La Cistude est une espèce vulnérable en forte régression sur toute son aire de répartition. Les causes de ce déclin sont nombreuses :

- Dégradation et destruction des milieux humides et des habitats prairiaux de ponte
- Écrasement sur les routes
- Blessures accidentelles liées aux hameçons de pêche par exemple
- Prélèvement d'individus (malgré l'interdiction)
- Introduction d'espèces exotiques (Tortue à tempe rouge par exemple)

Il est important d'agir en faveur de cette espèce et des précautions doivent être prises.

Les travaux sur les cours d'eau ou sur les étangs peuvent nécessiter une démarche au titre de la loi sur l'eau.
Se rapprocher de la DDT de la Nièvre / Bureau Eau et Milieux aquatiques

2 rue des pâtis - BP30069 – 58020 NEVERS CEDEX
ddt-sefb-bureau-milieux-aquatiques@nievre.gouv.fr
03-86-71-52-20

Figure 2 : A gauche : Plaquette de sensibilisation « la Cistude d'Europe – Une tortue menacée en Bourgogne » et à droite : Plaquette sur les « Préconisations de gestion en faveur de la Cistude d'Europe » dans la Nièvre

Bilan

Les actions réalisées par les partenaires du premier PRA Cistude 2010-2014 et les différentes structures en Franche-Comté ont permis :

- De regrouper, animer, accroître et dynamiser un réseau d'acteurs,
- De participer au PNA Cistude,
- De favoriser les échanges d'informations et de compétences,
- D'harmoniser et de mener des actions en région,
- De mettre en place un suivi sur l'espèce,
- De mieux connaître la répartition de la Cistude d'Europe,
- D'améliorer les connaissances sur l'état de conservation des populations, de leurs habitats de reproduction et d'hivernage ainsi que les menaces qui pèsent sur elles,
- De développer des échanges avec les propriétaires des étangs accueillant une population de Cistude,
- De cibler les actions de gestion à mettre en œuvre pour le maintien et le développement des populations bourguignonnes,
- De prendre en compte les enjeux de la Cistude par une partie des gestionnaires et services de l'Etat dans les politiques de l'eau, environnementales et les projets impactant,
- De réaliser les premières actions de restauration des milieux aquatiques et terrestres de la Cistude,
- De mettre en place une stratégie de communication et de développer la sensibilisation et la communication autour de la Cistude d'Europe auprès d'un large public (grand public, professionnels ou usagers concernés par sa conservation, élus, etc.).

II. STRATÉGIE DU PLAN RÉGIONAL D'ACTIONS 2025-2034

1. Enjeux

À long terme, l'enjeu du PRA Cistude BFC est de maintenir et restaurer les populations de Cistude d'Europe existantes de notre région dans un bon état de conservation, d'en permettre la densification et de s'assurer que son aire de répartition régionale ne se réduise pas.

2. Objectifs

Les objectifs du PRA Cistude BFC rappellent les enjeux pour l'espèce formulés dans le cadre du PNA Cistude II. Ils sont listés ci-dessous par ordre de priorité :

- La conservation de mosaïques de zones humides et de prairies sèches de bonne qualité écologique ;
- Une gestion adaptée des différents milieux de vie de l'espèce ;
- Le maintien des corridors de déplacement au sein du paysage.

Concernant la protection et la gestion conservatoire de l'espèce, les actions pour **restaurer les habitats aquatiques et terrestres** de la Cistude d'Europe apparaissent toujours comme prioritaires pour **maintenir et favoriser les populations de l'espèce**. Pour ce faire, il faudra **poursuivre et amplifier les partenariats avec les acteurs et gestionnaires afin qu'ils puissent intégrer la prise en compte des enjeux de la Cistude dans leurs actions de restauration des milieux naturels** (réouverture de milieux, maintien et restauration des milieux prairiaux, des cortèges de végétation aquatique et rivulaire humides) et de la **continuité écologique**.

Il apparait également essentiel de **maintenir un accompagnement et un soutien technique de l'Etat et aux collectivités** pour favoriser la prise en compte des enjeux Cistude dans le cadre des politiques environnementales et des projets impactant.

Dans le cadre de ce PRA Cistude, **la sensibilisation et la communication sont essentielles pour mobiliser tout un chacun à participer à la conservation de la Cistude**. Grâce à l'image sympathique de cette espèce souvent qualifiée d'**« ambassadrice des milieux aquatiques »,** des actions de sensibilisation, communication et sensibilisation seront à poursuivre et à développer sur **les secteurs de présence de la Cistude et plus particulièrement des populations** en touchant de **nouveaux publics comme les exploitants agricoles et les propriétaires d'étangs.**

Il sera nécessaire **d'assurer, de faciliter réglementairement et de poursuivre le transfert des tortues exotiques en centre de récupération** afin d'éviter qu'elles ne se retrouvent dans les milieux naturels.

Enfin, il conviendra de **poursuivre avant tout le suivi des populations et la veille écologique.** Ce travail de **suivi des populations et de la répartition reste primordial en région** afin d'orienter et d'engager les actions de protection et de gestion conservatoire de l'espèce.
Compte-tenu de la situation de la Cistude en Franche-Comté, il sera important de développer cette action sur ce secteur.

L'objectif général de ce PRA Cistude BFC sera de poursuivre les actions et la dynamique engagées par le premier PRA Cistude sur le territoire Bourguignon et de l'élargir à la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté en engageant une veille active et des inventaires en Franche-Comté.

Les objectifs à long terme de ce PRA Cistude BFC adaptés à ceux du PNA Cistude II sont les suivants :

- **Maitriser les facteurs permettant d'assurer la conservation de l'espèce à long terme (favoriser les connexions entre populations) ;**
- **Augmenter les effectifs et étendre l'aire de répartition actuelle de l'espèce.**

3. Stratégie de conservation et hiérarchisation des objectifs

À la lecture de la synthèse des actions menées en Bourgogne-Franche-Comté, plusieurs objectifs ont pu être identifiés et priorisés.

La stratégie est construite sur la base de trois points majeurs :

- Le bilan des menaces qui pèsent sur chacune des populations de Cistude de la région ;
- La concordance des zonages réglementaires avec la répartition de ces populations ;
- La faisabilité des actions en fonction du contexte.

L'étude de ses trois points synthétisés dans le *tableau 3)* permet de faire ressortir les priorités d'actions pour chaque population et de construire les fiches actions détaillées ci-après.

Secteurs géographiques	Populations	Menaces (nombre de menaces actives par grande catégorie)	Nb. Menaces	Sites protégés	Inventaires	Niveau d'application des actions	Commentaires
Etang à Cistude du Sud Nivernais	Etang des Grands Georgeats - Complexe de sites (cinq points d'eau)	- Mortalité des individus (1) - Destruction, dégradation et altération des habitats de pontes (1) - Gestion inadaptée des milieux aquatiques (2) - Curage d'étang, de canaux, de fossé (1) - Pisciculture (2) - Concurrence avec des espèces exotiques (1) - Fragmentation de l'habitat et isolement des populations (1)	9	- Convention d'usage sur deux plans d'eau de ce complexe de sites	ZNIEFF de type I et II	moyen	
	les étang du Château d'Auzon - Complexe de sites (deux points d'eau	- Gestion inadaptée des milieux aquatiques (2) - Pisciculture (1) - Fragmentation de l'habitat et isolement des populations (1)	4		ZNIEFF de type II	moyen	
	Etang du Bois des Brosses - Complexe de sites (cinq points d'eau)	- Mortalité des individus (2) - Prélèvement et déplacement d'individus (1) - Gestion inadaptée des milieux aquatiques (2) - Fragmentation de l'habitat et isolement des populations (1)	6		ZNIEFF de type I et II	moyen	
	Etang de la Loure	- Gestion inadaptée des milieux aquatiques (1) - Curage d'étang, de canaux, de fossé (1) - Fragmentation de l'habitat et isolement des populations (1)	3		ZNIEFF de type I et II	nul	Manque d'information
Etang à Cistude du Charolais	Etang de Pierre Poulain - Complexe de sites (deux points d'eau)	- Prélèvement et déplacement d'individus (1) - Destruction, dégradation et altération des habitats aquatiques (1) - Destruction, dégradation et altération des habitats de pontes (2) - Gestion inadaptée des milieux aquatiques (3) - Curage d'étang, de canaux, de fossé (1) - Concurrence avec des espèces exotiques (1) - Fragmentation de l'habitat et isolement des populations (1)	10	- Natura 2000 FR2600993 "Etangs à Cistude d'Europe du Charolais" - Convention d'usage - Espace Naturel Sensible (DP)	ZNIEFF de type I et II	bon	
	les étang du Baronnet - Complexe de sites (quatre points d'eau)	- Mortalité des individus (2) - Prélèvement et déplacement d'individus (1) - Destruction, dégradation et altération des habitats de pontes (3) - Gestion inadaptée des milieux aquatiques (1) - Pisciculture (2) - Concurrence avec des espèces exotiques (1) - Fragmentation de l'habitat et isolement des populations (1)	11	- Natura 2000 FR2600993 "Etangs à Cistude d'Europe du Charolais" - Espace Naturel Sensible (DP) sur un des plans d'eau de ce complexe de sites	ZNIEFF de type I et II	bon	
	Etang du Rousset	- Prélèvement et déplacement d'individus (1) - Destruction, dégradation et altération des habitats aquatiques (2) - Gestion inadaptée des milieux aquatiques (4) - Pisciculture (2) - Aménagement pour activités de loisirs et dérangement occasionnés (1) - Concurrence avec des espèces exotiques (1) - Fragmentation de l'habitat et isolement des populations (1)	12	- Natura 2000 FR2600993 "Etangs à Cistude d'Europe du Charolais" - Espace Naturel Sensible (DP)	ZNIEFF de type I et II	faible	

Tableau 3 : Synthèse des menaces, des zonages réglementaires et du niveau d'application des actions pour chacune des populations de Cistude de Bourgogne

4. La déclinaison du Plan Régional d'Actions

4.1 Modalités organisationnelles

La mise en œuvre du PRA Cistude BFC implique la participation de partenaires nombreux et diversifiés. La complémentarité entre les partenaires est donc indispensable pour atteindre les objectifs fixés pour ce PRA Cistude BFC.
Cela passe également par une coordination efficace du plan qui doit permettre d'assurer le suivi des actions planifiées, d'établir les contacts nécessaires à leur bon déroulement, tant techniques, logistiques qu'administratifs mais également avec des moyens financiers qui devront permettre la réalisation des actions du plan et de son animation à la hauteur du contenu de cette stratégie du PRA Cistude BFC.

a Animation du PRA Cistude BFC

La bonne animation du programme transparaîtra par la réalisation effective et dans de bonnes conditions des actions opérationnelles de terrain et de synthèse des informations.
L'animation comprend la cohésion globale du projet, le suivi financier et l'information des différents partenaires, la réalisation des différentes demandes de subventions auprès des partenaires financiers et la rédaction des documents synthétiques de rendu.
Pour ce faire, la mise en œuvre du PRA devra prévoir une articulation entre différents niveaux de responsabilité et d'organisation. Le rôle de chacun est détaillé ci-dessous.

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté, coordinatrice du plan régional :

- assure le pilotage du plan et s'appuie sur un comité de pilotage,
- choisit les animateurs du plan, dont elle est l'interlocuteur privilégié,
- définit les missions des animateurs en cohérence avec la stratégie du plan,
- définit en lien avec les animateurs du plan la composition du comité de pilotage dont elle assure la présidence,
- gère les crédits permettant le financement de l'animation du plan,
- s'assure du bon avancement et de la mise en œuvre de l'exécution du plan, de l'animation par les opérateurs, de la réalisation et de la diffusion des bilans intermédiaires,
- valide le programme annuel avec les partenaires financiers,
- conduit l'évaluation et le bilan final du plan,
- rend compte de son exécution et diffuse les informations auprès de la DREAL coordinatrice du plan national (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) et de l'animateur national du plan (SHF).

La structure animatrice du plan :

- met en place, organise, anime le comité de pilotage et participe aux réunions du comité,
- assure le secrétariat du comité de pilotage (rédaction des comptes-rendus de réunions, diffusion des bilans annuels…) et l'ingénierie du plan,
- anime le plan et assure la réalisation des actions dont elle est pilote,
- assure la coordination, l'assistance administrative, technique et le suivi (administratif et financier) de la réalisation des actions, auprès des partenaires, notamment aux pilotes des actions,
- réalise la préparation des programmes prévisionnels d'activités, la réalisation des bilans annuels du plan,
- développe des partenariats,
- met en place un réseau fonctionnel et dynamique servant, le cas échéant, de ressources techniques aux partenaires du projet,
- organise des réunions et des échanges divers avec les partenaires et les structures en charge de la mise en œuvre des fiches actions,
- centralise, diffuse la synthèse des informations auprès des partenaires, des structures en charge de la mise en œuvre des fiches actions et du comité de pilotage,
- fournit des conseils techniques approfondis pour la mise en œuvre du plan,
- assure le montage des dossiers de financements pour les actions qui le nécessitent,

- assure la communication autour du PRA,
- représente la région Bourgogne-Franche-Comté avec la DREAL coordinatrice du plan au comité de pilotage du PNA Cistude II.

L'animation du PRA Cistude BFC sera conduite par la **SHNA-OFAB** eu égard à l'expérience d'animation de ce type d'outil et par rapport à la situation de la Cistude d'Europe en région qui est globalement très largement localisée en Bourgogne. La SHNA-OFAB assurera la coordination des actions et la réalisation des actions sur le territoire bourguignon en qualité de structure rédactrice du plan et la LPO BFC la réalisation des actions sur le territoire franc-comtois.
Afin de mettre en œuvre le PRA Cistude BFC, une personne clairement identifiée sera nommée par la structure porteuse de l'animation. Elle sera chargée de suivre le bon déroulement du plan, d'en assurer la coordination, d'animer les actions, et les informations à l'échelle régionale.

La structure animatrice tiendra informée régulièrement du déroulement du PRA Cistude BFC la DREAL BFC coordinatrice et les membres du comité de pilotage. Le cas échéant, des réunions techniques entre ces deux structures devront être organisées.

Le secrétariat du comité de pilotage et la centralisation des informations auprès des partenaires, des structures en charge de la mise en œuvre des fiches actions et du comité de pilotage seront assurés par la SHNA-OFAB. Elle pourra s'appuyer au besoin sur le savoir-faire et la qualité d'expertise du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne pour faciliter la mise en œuvre des actions relatives à la gestion et la sensibilisation. Le cas échéant, des réunions techniques entre ces deux structures devront être organisées.

b Comité de pilotage

Le comité de pilotage sera composé de la DREAL BFC coordinatrice, de la structure animatrice du plan, des pilotes d'actions, de certains partenaires identifiés dans les fiches actions, de représentants scientifiques et d'organismes compétents et intéressés par la thématique « Cistude » en Bourgogne-Franche-Comté. La composition du comité de pilotage se fera également sur la base de celle du comité de pilotage constitué pour la rédaction du plan régional, à savoir la DREAL BFC, la SHNA-OFAB, la SHF, la LPO BFC et le CEN Bourgogne.
Le comité de pilotage se réunira chaque année durant la période de mise en œuvre du plan.

Le rôle de ce comité de pilotage est de :
- débattre **des orientations stratégiques et budgétaires pour chaque année,**
- assurer le suivi et l'évaluation de la réalisation et des moyens financiers du plan,
- **préciser, définir et prioriser les actions à mettre en œuvre, en rapport avec les fiches actions,**
- cadrer le travail des structures animatrices, avec des missions précises à accomplir (contacts, recherches des partenariats,etc.),
- définir et valider les indicateurs de suivi et d'évaluation proposés par les animateurs du plan,
- examiner et valider les résultats des actions engagées ou terminées.

c Les partenaires pressentis

Les structures partenaires susceptibles de réaliser les actions du plan ou d'y contribuer sont listées sur chaque fiche actions dans la partie « Partenaire(s) potentiel(s) ».

En Bourgogne-Franche-Comté, les autres principaux partenaires techniques et/ou financiers du PRA Cistude BFC sont :
- les **services déconcentrés de l'Etat** : DREAL BFC, DDT, DD(CS)PP, DIR, l'OFB BFC, etc.,
- les **collectivités territoriales** et les établissements de coopération intercommunale, en particulier les animateurs de Contrats Territoriaux, de Rivières, de Bassins ou Globaux ; Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, Conseils Départementaux (services environnement et routes (DRIT : Direction Route, des Infrastructures et des Transports)), parcs naturels régionaux, communautés

de communes, communautés d'agglomérations, communautés urbaines, communes, syndicats de rivières, etc.,
- les **partenaires scientifiques et techniques** : OFB BFC, ONF, AESN, AELB, AERMC, EPTB Saône-et-Doubs, Université de Bourgogne-Franche-Comté, CEREMA, SNCF Réseau, Réserves Naturelles Nationales et Régionales, CSRPN BFC, réserves naturelles nationales et régionales, centre Athénas, etc.,
- les **associations de protection de la nature** : LPO BFC, AOMSL, Dole Environnement, France Nature Environnement BFC, etc.,
- les **gestionnaires d'espaces naturels** : Réserves Naturelles Nationales et Régionales, les Conservatoires d'Espaces Naturels de Bourgogne et de Franche-Comté, etc.,
- les **acteurs socio-professionnels** : Syndicat Régional des Exploitants d'Etangs de Franche-Comté-Bourgogne, association des propriétaires d'étangs, GDS Bourgogne-Franche-Comté, etc.), pêcheurs (fédérations départementales de la pêche, etc.), associations d'activités de loisir (CPIE), aménageurs constructeurs, gestionnaires d'infrastructures linéaires, bureau d'études, vétérinaires, sociétés d'autoroutes (APRR, etc.), etc.

d Durée du PRA

La durée du PRA Cistude BFC est de 10 ans. Il se terminera en 2034.**La plupart des actions sont destinées à être mises en place sur le long terme.**

e Évaluation du PRA

Chaque fiche action intègre des indicateurs de suivi et de réalisation individuels. L'avancement de chaque action sera évalué grâce à un indicateur de réalisation.

Pour évaluer la mise en œuvre de chaque action, l'animateur se basera sur la valeur des indicateurs renseignés au cours du plan. Ils dresseront un rapport annuel (comprenant le bilan des actions réalisées, un bilan technique, financier et/ou des moyens mobilisés), qui sera présenté au comité de pilotage et qui permettra de faire l'état d'avancement des actions, de définir les orientations et les priorités des années suivantes.

Une évaluation du plan incluant notamment un volet budgétaire sera réalisée à l'issue de sa période de mise en œuvre, soit en 2034. Cette évaluation finale sera réalisée en s'appuyant sur les bilans annuels. L'objectif est d'établir un bilan complet du plan d'actions et de définir les éventuelles suites à donner. L'évaluation fera le point sur les résultats sur l'état de conservation de l'espèce et sur les connaissances acquises, et cherchera également à apprécier l'efficacité des moyens opérationnels et financiers mis en œuvre, ainsi que la conduite de l'animation.

Une évaluation du plan sera également réalisée à mi-parcours, soit en 2029. L'objectif sera d'évaluer la mise en œuvre des actions au regard des objectifs du plan et de procéder à d'éventuels réajustements si cela s'avère nécessaire.

5. Les actions du PRA

Sur la base de la synthèse des actions menées en Bourgogne-Franche-Comté, **sept grandes actions** ont été définies pour la conservation de la Cistude d'Europe en Bourgogne-Franche-Comté. Le choix des actions doit prendre en compte les priorités nationales et régionales, sans pour autant perdre de vue les objectifs européens.
Les actions du plan doivent répondre à plusieurs critères :
- les objectifs spécifiques listés précédemment doivent être respectés,
- l'atteinte des objectifs doit être mesurable,
- le projet d'actions doit rester raisonnablement ambitieux et réaliste.

Les fiches actions du PRA Cistude ont été élaborées à partir des **neuf grandes actions du PNA Cistude II**. Il a semblé cohérent de décliner sept actions du PNA Cistude II en région Bourgogne-Franche-Comté. Les fiches actions régionales ont été conçues en adaptant les fiches du PNA Cistude II aux enjeux régionaux. Elles ont été regroupées selon **trois domaines** thématiques essentiels de la protection de la Cistude : les actions concrètes de conservation, la connaissance et la veille écologique, la communication et l'animation. Ce dernier domaine assure un lien transversal entre toutes les actions du plan. Plusieurs thématiques peuvent être référencées dans une même action.

Les actions sont les suivantes :

Objectif à long terme	Action	Priorité	Référence PNA
Maîtriser les facteurs permettant d'assurer la conservation de l'espèce à long terme	**1. Protéger réglementairement ou contractuellement les secteurs abritant la Cistude d'Europe**	1	Action 2
	2. Appliquer une gestion adaptée des milieux favorable abritant la Cistude d'Europe	1	Action 3
	3. Favoriser la prise en compte de la Cistude d'Europe dans les projets d'aménagement du territoire	1	Action 4
	4. Compléter et approfondir les connaissances scientifiques sur la Cistude d'Europe	2	Action 6
	5. Former et sensibiliser différents publics à la conservation de la Cistude d'Europe	2	Action 7
Augmenter les effectifs et étendre l'aire de répartition actuelle de l'espèce	**6. Accompagner une stratégie de reconnexion des populations**	2	Action 8
	7. Favoriser la réussite des projets de réintroduction et de renforcement de la Cistude d'Europe	2	Action 9

Tous les domaines sont au même niveau et il a été décidé de prioriser les actions afin de fournir un plan réaliste quant aux opérations à mener à bien sur la durée de la mise en œuvre. Ce niveau de priorité prend en compte les notions d'urgence (les menaces, les zonages réglementaires et le niveau d'application par population notamment) et de nécessité et indique l'ordre de mise en œuvre des actions qui semblent pertinentes à engager, afin d'atteindre les objectifs prioritaires dans un premier temps puis secondaires. Au sein de chaque action, une série d'axes de travail sont déclinés afin de faciliter leur mise en œuvre. Comme pour les actions et pour les mêmes raisons, il a été jugé plus pertinent de ne reprendre que certains axes de travail des actions du PNA Cistude II déclinés dans le PRA Cistude BFC.

5.1 Les fiches actions

Cette partie détaille les sept actions qui devront être mises en œuvre pour atteindre les objectifs du plan. Chaque action fait l'objet d'une fiche descriptive précisant les points suivants :

- **Domaine,**
- **Numéro, titre de l'action et priorité (1 priorité la plus forte et 2 priorité les plus faible)**,
- **Constat,**
- **Objectifs de l'action** : Objectifs du PRA Cistude BFC à atteindre,
- **Description de l'action** : Axes de travail et méthode pour atteindre les objectifs du PRA,
- **Zone de mise en œuvre** : Populations ou sites prioritairement concernés par l'action. Le choix et la priorisation des sites se sont basés sur les éléments du *tableau 3*. Pour certaines actions, seul le secteur géographique à prendre en compte pour la mise en œuvre de l'action sera indiqué,

- **Indicateurs de suivi** : indicateurs qui permettent le suivi, année après année, de la mise en œuvre des actions,
- **Indicateurs de réalisation** : indicateurs qui permettent d'attester de la réalisation des actions. Ils sont établis à l'issue de la durée d'application du PRA. La (les) réalisation(s) liée(s) à une action peut(vent) avoir lieu tout au long du PRA (ex : une action prévue en début de PRA peut être terminée et apparaître réalisée dès la troisième année, et le sera donc au bilan final),
- **Pilote(s) de l'action** : principal organisateur de l'action ; un pilote n'est pas obligatoire pour chaque action, la mise en œuvre d'une action pouvant fortement dépendre du volontariat et d'opportunités,
- **Partenaire(s) potentiel(s)** : liste non exhaustive des partenaires (financiers, techniques, scientifiques) pouvant prendre part à la mise en œuvre de l'action,
- **Lien avec les autres actions** : liens avec les autres actions de ce PRA,
- **Calendrier de réalisation** : les différentes opérations sont présentées, regroupées par thématiques d'exécution et planifiées (années d'exécution), lorsque cela est pertinent,
- **Coûts prévisionnels** : Montant indicatif du coût de l'action par axes de travail, lorsque cela est possible et pertinent. Cette partie est renseignée pour un an, par site, pour l'ensemble de l'action ou pour la durée du plan,
- **Financements mobilisables** : types de fonds et financeurs mobilisables.

Domaine « Conservation »		
Action n°1	**Protéger réglementairement ou contractuellement les secteurs abritant la Cistude d'Europe**	**Priorité 1**
Constat	Les zones de protection forte (Réserves naturelles, APPB) constituent des outils forts pour la protection de l'espèce. La surface couverte par les zones de protection forte abritant la Cistude n'est malheureusement pas suffisante et très faible en Bourgogne-Franche-Comté. Il apparait opportun de classer avec le statut réglementaire le plus adapté (APPB, RNR, RNN, réserves biologiques) des zones abritant la Cistude, à chaque fois que cela est possible **(Axe de travail n°1 du PNA Cistude II)**. Parallèlement, la maitrise foncière par un acteur public ou environnementaliste pérenne peut permettre d'assurer une gestion adaptée à la conservation des espèces et des habitats sur le long terme. Elle est donc un outil à utiliser en complément de l'outil réglementaire lorsque ce dernier n'est pas envisageable. La maitrise d'usage, outil plus souple, au travers notamment des conventions de gestion liant le propriétaire ou le locataire, peut, le cas échéant, permettre d'assurer la préservation de sites au travers d'opérations de gestion et/ou de conseils préalablement ou non à la mise en place d'une maitrise foncière **(Axe de travail n°2 du PNA Cistude II)**.	
Objectifs de l'action	*Objectifs régionaux* • Mettre en place un réseau conséquent de zones de protection forte et d'aires protégées ou contractualisés, notamment en utilisant les outils existants en s'appuyant sur la carte de sensibilité de la Cistude d'Europe en Bourgogne-Franche-Comté et de la carte des secteurs stratégiques des corridors de reconnexion des populations dont la réalisation et prévu dans le cadre du PRA Cistude BFC, • Initier, orienter et accompagner des opérations de restauration/maintien des milieux ouverts enherbés de façon permanente de ponte, des cortèges de végétation aquatique et rivulaire humide, des boisements humides, des petites zones humides et de continuité écologique, • Informer et porter à connaissance les données de présence de l'espèce et les enjeux auprès des gestionnaires, des professionnels, des services de l'Etat, des collectivités et des usagers des milieux naturels, • Répondre de manière appropriée aux questions et aux demandes d'expertise et d'assistance.	
Description de l'action	*Axe de travail n°1. Augmenter les surfaces de protection réglementaire sur les milieux accueillant la Cistude :* • Proposer l'extension, ou la création d'un périmètre, de classer ou d'étendre avec la mesure réglementaire (APPB, APPHN, RNN RNR) ou contractualisante (Natura 2000) de préférence en réseau, adaptées aux zones abritant la Cistude en Bourgogne-Franche-Comté afin de garantir sa conservation à long terme, • Accompagner par des échanges, réunions, visites de terrain les services de l'Etat dans les différentes étapes de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégés (SNAP). Plus particulièrement pour les sites qui ont été retenus par la Commission Départementale des Aires Protégés de la Nièvre dans le cadre du premier Plan d'Actions Territorial, • Suivre et faire des propositions d'outils adaptés sur les sites à enjeux pour la Cistude et dans le cadre des deuxième et troisième PAT de la politique SNAP de la Nièvre et de la Saône-et-Loire, • Assister les services de l'Etat et tous les partenaires dans les phases de concertation avec tous les acteurs socio-professionnels et de rédaction pour la mise en place d'outils réglementaires comme les APPB, APPHN, RNN RNR,	

	• Restituer les données sur la répartition, les habitats utilisés et favorables, les menaces et l'état de conservation de la Cistude et plus particulièrement des populations, *Axe de travail n°2. Augmenter les surfaces conventionnées ou en maîtrise foncière sur les milieux accueillant la Cistude :* • Favoriser prioritairement l'acquisition des étangs ou milieux terrestres annexes favorables ou utilisés par une population de Cistude via les Conseils Départementaux dans le cadre de la politique ENS et par les structures gestionnaires comme le CEN Bourgogne, • Proposer la mise en place de sites protégées et gérées par le CEN Bourgogne ou d'ORE, • Proposer et accompagner les services de l'Etat dans la désignation ou l'extension de sites Natura 2000 notamment le site Natura 2000 n°FR2600993 « Etangs à Cistude d'Europe du Charolais », • Restituer les données sur la répartition, les habitats utilisés et favorables, les menaces et l'état de conservation des populations de Cistude.
Zone de mise en œuvre	• Priorité 1 retenu PAT 58 (1) : populations des étangs des Grands Georgeats, de la Loure et du Bois des Brosses retenues dans le cadre du premier PAT de la SNAP 58. • Priorité 2 : Populations des étangs de Pierre Poulains, du Rousset et des Baronnets retenues dans le cadre du deuxième et troisième PAT de la SNAP 71.
Indicateurs de suivi	Type, nombre et surface de protection forte ou d'aires protégées créés. Nombre de jours consacrés. Nombre de données remontées.
Indicateurs de réalisation	Réalisation pour toutes les populations de Cistude de Bourgogne. Création d'APPB sur une surface de 755ha (objectif affiché dans le PNA Cistude II). Réalisation pour les populations qui pourraient être détectées au cours du PRA Cistude BFC 2025-2034. Données transmises à SIGOGNE et aux services concernés.
Pilote(s) de l'action	Axe de travail n°1 : DDT 58 et 71. Axe de travail n°2 : SHNA-OFAB et CEN Bourgogne.
Partenaire(s) potentiel(s)	Associations de protection de la nature (LPO BFC, AOSML, Dole Environnement, FNE), OFB, gestionnaires d'espaces naturels (CEN Bourgogne et Franche-Comté), animateurs Natura 2000, techniciens de rivière, animateurs de CT (Bourbince et Arconce, etc.), DREAL BFC, collectivités (CD 58 et 71), Chambres d'Agriculture 58 et 71, propriétaires des étangs, bénévoles, etc.
Lien avec les autres actions	Action 2 (informations sur les éléments de gestion conservatoire). Action 4 (compléments de connaissance). Actions 5 (actions transversales). Action 6 (informations sur la reconnexion des sites).

Calendrier de réalisation	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029***	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Axe de travail n°1										
Axe de travail n°2										

*Une évaluation à mi-parcours du PRA est prévue. Certaines actions seront alors modifiées, voire supprimées, tandis que d'autres pourraient être ajoutées.

Coûts prévisionnels	5 000 € par an.
Financements mobilisables	Financements publics ou privés : DREAL BFC, CR BFC, AELB, AERMC, appels à projets biodiversité de l'OFB, collectivités (conseils départementaux, communautés de communes, d'agglomérations, urbaines), fonds structurels européens (FEDER), crédits Natura 2000, etc.), bénévolat (participation au suivi par les bénévoles des associations ; voir la possibilité de mettre en place un bénévolat valorisé), mesures de compensation des dossiers de demande devant appliquer la séquence ERC, etc.

Domaine « Conservation »		
Action n°2	**Appliquer une gestion des milieux favorable abritant la Cistude d'Europe**	**Priorité 1**
Constat	Un bon état des milieux aquatiques et terrestres est indispensable au maintien et à la bonne santé des populations de Cistude d'Europe. Ces milieux doivent offrir en particulier de la nourriture en quantité suffisante, des abris, des zones adaptées à la ponte et au développement des émergents et un environnement de qualité. La connectivité entre les milieux favorables doit être assurée, notamment par le maintien, voire la création, de zones refuges, relais et de corridors de déplacement. La gestion conservatoire permet d'optimiser les conditions dans les milieux fréquentés par la Cistude (étangs, végétation aquatiques et hélophytique, petites zones humides, milieux ouvert enherbés de façon permanente, boisements humides, etc.) qu'il s'agisse de restauration (réouverture de milieu, reprofilage d'un étang, reconversion de cultures en prairies, etc.), d'entretien (fauche, broyage, pâturage, etc.) ou de mise en place d'aménagements spécifiques (dunes de ponte artificielles, mares, solariums, etc.). Cette gestion conservatoire est à encourager sur tous les espaces bénéficiant d'une maîtrise foncière ou d'usage **(Axe de travail n°1 du PNA Cistude II)** ou d'un contrat Natura 2000.	
Objectifs de l'action	*Objectifs régionaux* • Initier, orienter et accompagner des opérations de restauration/maintien des milieux ouverts enherbés de façon permanente de ponte, des cortèges de végétation aquatique et rivulaire humide, des boisements humides, des petites zones humides et de continuité écologique, • Réaliser des formations aux enjeux de conservation de la Cistude auprès des propriétaires des étangs, des exploitants agricoles, des pêcheurs, des services de l'Etat, des personnes susceptibles de manipuler l'espèce, des gestionnaires d'espaces naturels et des collectivités, • Répondre de manière appropriée aux questions et aux demandes d'expertise et d'assistance, • Préserver ou restaurer les corridors.	
Description de l'action	*Axe de travail n°1. Poursuivre les actions de gestion conservatoire sur les milieux accueillant la Cistude d'Europe* <u>*Accompagnement des actions de gestion conservatoire*</u> • Mobiliser et amplifier les partenariats avec les acteurs/gestionnaires de milieux naturels afin qu'ils puissent intégrer la prise en compte des enjeux de la Cistude dans leurs actions de restauration des milieux aquatiques (étangs, cortèges de végétation aquatique et rivulaire humide, boisements humides, petite zones humides), terrestres (milieux ouverts enherbés de façon permanente de ponte) et de la continuité écologique, dont les animateurs(trices) des sites Natura 2000 où la Cistude est présente, • Solliciter des partenaires techniques pour la mise en œuvre d'actions de conservation (gestion, restauration, protection, sensibilisation), • Collaborer de façon continue avec l'animateur du site Natura 2000 n°FR2600993 « Etangs à Cistude d'Europe du Charolais » afin de garantir une cohérence entre les actions du PRA Cistude BFC et les mesures du site Natura 2000, • Informer et porter à connaissance les données de présence de l'espèce et les enjeux auprès des gestionnaires, des professionnels, des services de l'Etat, des collectivités et des usagers des milieux naturels, • Réaliser des formations auprès des propriétaires des étangs, des exploitants agricoles, des pêcheurs, des services de l'Etat, des gestionnaires et des collectivités aux enjeux de conservation de la Cistude,	

	• Diffuser les documents existants, en particulier les neuf fiches techniques rédigées au cours du premier PNA Cistude et consultable ici : http://lashf.org/pna-cistude-deurope/. Diffuser les résultats des nouvelles connaissances sur les émergents qui ont tendance à rester aux abords du nid pour une durée plus ou moins longue dans des petites ornières, des flaques, ou dans des formations herbacées fraiches. Dans ce cas privilégier une fauche entre mi-juillet et début septembre, • Assurer la prise en compte de la Cistude dans les DOCOB des sites Natura 2000 accueillant la Cistude d'Europe lorsque ce n'est pas le cas. *Actions opérationnelles de gestion conservatoire* • Initier des projets de restauration (réouverture de milieu, reprofilage d'un étang, reconversion de cultures en prairies, etc.), d'entretien (fauche, broyage, pâturage, etc.), de gestion des milieux mais également de gestion piscicole et des niveaux d'eau ou de mise en place d'aménagements spécifiques (dunes de ponte artificielles, mares, petites zones humides annexes, solariums, etc.), • Poursuivre la restauration de l'habitat d'espèce, • Réaliser des expertises et mettre en place des opérations pour rendre les milieux plus favorables à la Cistude d'Europe,
Zone de mise en œuvre	• Priorité 1 : les populations de Cistude d'Europe du noyau des « Etangs à Cistude du Charolais », • Priorité 2 : les populations de Cistude d'Europe du noyau des « Etangs à Cistude du Sud Nivernais », • Priorité 3 : les sites à Cistude intégrés dans les sites Natura 2000 n° FR2600965 « Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre », n° FR4301323 « Basse vallée du Doubs », n° FR4301294 « Moyenne vallée du Doubs » et n° FR4301334 « Petite montagne du Jura ».
Indicateurs de suivi	Nombre de formations effectuées. Nombre d'actions de gestion conservatoire mises en œuvre. Nombre de documents de gestion intégrant des mesures en faveur de la conservation de la Cistude. Nombre de jours consacrés. Nombre de données remontées. Nombre de sollicitations.
Indicateurs de réalisation	Réalisation d'une à deux formations par an. Pourcentage de sollicitation pour la prise en compte de l'espèce. Pourcentage d'actions de gestion réalisées. Diffusion des fiches techniques du PNA Cistude. Réalisation pour les populations qui pourraient être détectées au cours du PRA Cistude BFC 2025-2034. Données transmises à SIGOGNE et aux services concernés.
Pilote(s) de l'action	Accompagnement des actions de gestion conservatoire : SHNA-OFAB et LPO BFC. Actions opérationnelles de gestion conservatoire : CD 58, CEN Bourgogne et Franche-Comté.
Partenaire(s) potentiel(s)	Associations de protection de la nature (LPO BFC, AOSML, Dole Environnement, FNE), OFB, gestionnaires d'espaces naturels (CEN Bourgogne et Franche-Comté), animateurs Natura 2000, techniciens de rivière, animateurs de CT (Bourbince et Arconce, etc.), services de l'État (DREAL, DDT, etc.), collectivités (CD 58 et 71), Chambres d'Agriculture de la 58 et 71, propriétaires des étangs, bénévoles, etc.

Lien avec les autres actions	Lien avec toutes les actions.

Calendrier de réalisation	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029***	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Axe de travail n°1										

*Une évaluation à mi-parcours du PRA est prévue. Certaines actions seront alors modifiées, voire supprimées, tandis que d'autres pourraient être ajoutées.

Coûts prévisionnels	5 000 € par an • Entretien par pâturage et par fauche : de l'ordre de 450 € (HT) par hectare et par an. Les frais de structure ne sont pas pris en compte dans cette évaluation, • Réouverture des milieux : de l'ordre de 700 € (HT) par hectare dans les secteurs de marais très difficile d'accès. Les frais de structure ne sont pas pris en compte dans ce coût, • Création de petites zones humides : 150 € (HT)/ml de fossés restaurés (dans le cadre d'une diversification des milieux du lit vif), 3 000 € (HT) dans le cadre de la création d'une mare (englobant une étude préliminaire), 1 500 € (HT) dans le cadre de la restauration d'une mare (englobant une étude préliminaire). Les frais de structure ne sont pas pris en compte dans ce coût, • Création de site de ponte : de l'ordre de 3 000 € (HT) par site de ponte créé (estimatif englobant le matériel et la réalisation). Les frais de structure ne sont pas pris en compte dans ce coût, • Création de poste d'insolation : de l'ordre de 1 500 € (HT) par étang dans le cadre d'opération de bucheronnage permettant la création de site de ponte ou dans le cadre de la création de radeaux. Les frais de structure ne sont pas pris en compte dans ce coût.
Financements mobilisables	Financements publics ou privés : DREAL BFC, CR BFC, AELB, AERMC, appels à projets biodiversité de l'OFB et des Agences de l'eau, collectivités (conseils départementaux, communautés de communes, d'agglomérations, urbaines), fonds structurels européens (FEDER), crédits Natura 2000, fondations, etc.), bénévolat (participation au suivi par les bénévoles des associations ; voir la possibilité de mettre en place un bénévolat valorisé), mesures de compensation des dossiers de demande devant appliquer la séquence ERC, etc.

Domaine « Conservation »		
Action n°3	**Favoriser la prise en compte de la Cistude d'Europe dans les projets d'aménagement du territoire**	**Priorité 1**
Constat	Certains projets d'aménagements et une gestion inadaptée des milieux naturels sont susceptibles de porter atteinte à la conservation de la Cistude. Il convient, sur et aux alentours des sites connus, de prendre en compte l'impact potentiel des projets sur celle-ci ou sur ses habitats. Les acteurs socio-professionnels ont une influence sur le devenir des espaces naturels occupés par la cistude et sont donc concernés par les enjeux cistude, soit en tant que gestionnaire, décideur, ou dans le cadre de leur mission d'appuis, conseils ou d'études. Il est donc important de permettre une prise en compte de « l'enjeu cistude » dans leurs activités professionnelles en les informant dans un premier temps de la présence de l'espèce. Dans un second temps, il s'agira de communiquer sur les modalités de prise en compte dans les projets des mesures qui sont nécessaires pour intégrer une démarche conservatrice pour l'espèce. Les services de l'Etat sont demandeurs d'outils d'aide à la décision dans le cadre de l'instruction de projets d'aménagement du territoire. Pour ce faire, la création d'une carte de sensibilité au niveau national est un élément incontournable. Un premier travail au niveau national, une réflexion et des premières cartes de sensibilité ont vu le jour dans certaines régions françaises dans le cadre du PNA Cistude II **(Axe de travail n°3 du PNA Cistude II)**. En Bourgogne-Franche-Comté, l'outil n'est pas encore décliné et/ou développé. Confrontés à la nécessité de donner leur avis ou de prendre des décisions dans le cadre de projets d'aménagement du territoire, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, doivent être accompagnés si l'on souhaite une bonne prise en compte des besoins de l'espèce, éviter autant que possible les impacts, réduire le cas échéant, et assurer, si besoin, un choix et un dimensionnement corrects des mesures compensatoires et d'accompagnement proposées **(Axe de travail n°5 du PNA Cistude II)**.	
Objectifs de l'action	*Objectifs régionaux* • Informer et porter à connaissance les données de présence de l'espèce et les enjeux auprès des gestionnaires, des professionnels, des services de l'Etat, des collectivités et des usagers des milieux naturels, • Répondre de manière appropriée aux questions et aux demandes d'expertise et d'assistance, • Mettre à jour la carte de répartition et le statut de l'espèce.	
Description de l'action	*Axe de travail n°3. Réaliser et réactualiser régulièrement une carte de sensibilité de l'espèce* • Construire et proposer aux services de l'Etat une carte de sensibilité de la Cistude d'Europe en Bourgogne-Franche-Comté en se basant sur le travail réalisé au niveau national, en Occitanie et en Corse en réactualisant la trame nationale et en réutilisant les scripts. Deux couches ont été créées : une de présence globale de l'espèce à l'échelle des bassins versants et une des domaines vitaux de l'espèce à l'échelle des zones humides, • Accompagner, conseiller et former les services de l'Etat à l'utilisation de la carte de sensibilité de la Cistude d'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, • Mise à jour régulière de la carte de sensibilité en intégrant les nouvelles connaissances sur l'espèce et ses habitats en région, • Restituer les données de la carte de sensibilité régionale à la structure animatrice du PNA Cistude II (la SHF).	

	Axe de travail n°5. Accompagner les Services de l'Etat et les collectivités dans les projets d'aménagement du territoire impactant l'espèce : • Proposer une assistance aux services en charge d'émettre un avis sur le projet, soit directement, soit par prescription de la DREAL-BFC, • S'assurer que tous les moyens ont été mis en œuvre dans le cadre de l'étude pour une bonne prise en compte de la Cistude, et ce le plus en amont possible dans la conception du projet ou du document de planification, • Répondre aux sollicitations des porteurs de projets et des services instructeurs pour la mise en place et/ou l'évaluation des mesures pour la prise en compte des enjeux Cistude dans le cadre de projet impactant et/ou de demande devant appliquer la séquence ERC et pour les demandes d'autorisation de capture, • Informer, alerter, conseiller, porter à connaissance les données de présence de l'espèce, de ses besoins et de ses habitats, les préconisations de gestion auprès des professionnels, des services de l'Etat, des services instructeurs, des collectivités et plus largement des porteurs de projets. Pour ce faire, favoriser les réunions techniques, les visites de terrain, etc. • Intégrer la présence de l'espèce, ses besoins vitaux et les éléments de conservation de l'ensemble des habitats nécessaires à l'accomplissement du cycle biologique et à ses déplacements dans les politiques publiques d'aménagement du territoire et de gestion des milieux (SDAGE, SAGE, TVB, Trame Turquoise, SRADDET, SRCE, documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUI, etc.), CT, agendas 21, évaluations environnementales des plans et projets).
Zone de mise en œuvre	Région Bourgogne-Franche-Comté et plus particulièrement les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire
Indicateurs de suivi	Nombre de cartes de sensibilité et de mise à jour réalisées. Nombre de formations à l'utilisation de la carte de sensibilité. Nombre de jours consacrés. Nombre de réunions, de visites de terrain. Nombre de données remontées et d'alertes. Nombre de sollicitations et d'avis ou recommandations formulés.
Indicateurs de réalisation	Réalisation d'une carte de sensibilité et d'une mise à jour tous les 3 ans. Pourcentage de sollicitations et d'avis ou recommandations formulées. Pourcentage d'expertises réalisées. Données transmises à SIGOGNE et aux services concernés. Diffusion des fiches techniques du PNA Cistude, du guide « accompagner la prise en compte de la Cistude d'Europe dans la mise en œuvre de la séquence ERCA » du PNA Cistude II, du document « Etudes et suivis de populations chez la Cistude d'Europe – Pertinence et mise en œuvre » du PNA Cistude II.
Pilote(s) de l'action	SHNA-OFAB et LPO BFC.
Partenaire(s) potentiel(s)	Associations de protection de la nature (AOSML, Dole Environnement, FNE), OFB, gestionnaires d'espaces naturels (CEN Bourgogne et Franche-Comté), animateurs Natura 2000, techniciens de rivière, animateurs de CT (Bourbince et Arconce, etc.), services de l'État (DREAL, DIR, DDT, etc.), collectivités (CD 58 et 71), Chambres d'Agriculture de la 58 et 71, propriétaires des étangs, bénévoles, bureaux d'études, maîtres d'ouvrage, etc.
Lien avec les autres actions	Action 2 (informations sur les éléments de gestion conservatoire). Action 4 (compléments de connaissance). Actions 5 (actions transversales). Action 6 (informations sur la reconnexion des sites).

Calendrier de réalisation	2025	2026	2027	2028	2029*	2030	2031	2032	2033	2034
Axe de travail n°3	Construire une carte de sensibilité de la Cistude d'Europe en région									
Axe de travail n°5										

*Une évaluation à mi-parcours du PRA est prévue. Certaines actions seront alors modifiées, voire supprimées, tandis que d'autres pourraient être ajoutées.

Coûts prévisionnels	5 000 € par an
Financements mobilisables	Financements publics ou privés : DREAL BFC, DDT, CR BFC, collectivités (Conseils Départementaux, communautés de communes, d'agglomérations, urbaines), mesures de compensation des dossiers de demande devant appliquer la séquence ERC, etc.

<table>
<tr><th colspan="3">Domaine « Connaissance et Veille écologique »</th></tr>
<tr><th>Action n°4</th><th>Compléter et approfondir les connaissances scientifiques sur la Cistude d'Europe</th><th>Priorité 2</th></tr>
<tr><td>Constat</td><td colspan="2">Les connaissances sur la Cistude d'Europe, plus particulièrement en Bourgogne, sont suffisantes pour engager des actions de conservation larges et ciblées. Néanmoins, afin de mettre en place et poursuivre les actions de conservation, Il est important de connaître l'évolution des populations, l'impact du changement climatique sur la conservation de l'espèce (manque d'eau dans les milieux aquatiques où l'espèce est présente, période de fauche sur les sites de ponte) (Axe de travail n°2 du PNA Cistude II) et sa situation précise localement notamment en Franche-Comté.
Une connaissance précise et actualisée de la présence de l'espèce facilite aussi sa prise en compte dans les aménagements, les activités humaines et l'application de la réglementation la concernant par les décideurs, les maîtres d'ouvrage, l'administration et les particuliers.
La poursuite du suivi régional des populations, les inventaires ciblés et une veille écologique permettent également d'apporter des informations et de participer aux études de portée nationale comme sur l'écologie des immatures, la caractérisation génétique des populations françaises et à la veille sanitaire des populations de Cistude d'Europe (Axe de travail n°1 du PNA Cistude II).</td></tr>
<tr><td>Objectifs de l'action</td><td colspan="2">Objectifs régionaux
• Améliorer la connaissance de l'aire de répartition de l'espèce en Bourgogne-Franche-Comté,
• Mettre à jour la carte de répartition et le statut de l'espèce,
• Assurer le suivi de la répartition de l'espèce selon une/des méthodes standardisés afin de répondre aux demandes des politiques nationales (SNB, SINP, SCAP, etc.) et européennes (rapportage Natura 2000) et aux politiques publiques d'aménagements du territoire et de gestion des milieux,
• Assurer une veille écologique,
• Poursuivre le suivi régional des populations et l'identification des menaces et des unités biologiques de ces dernières pour orienter/évaluer les actions de gestion/restauration des habitats de la cistude en lien avec le changement climatique, selon un/des protocoles standardisés,
• Participer aux études de portées nationales,
• Centraliser les données au niveau régional et les transmettre au niveau national au PNA Cistude II et au SINP via SIGOGNE,

Objectifs pour la Bourgogne
• Assurer le suivi de la répartition de l'espèce selon une/des méthodes standardisés afin de répondre aux demandes des politiques nationales (SNB, SINP, SCAP, etc.) et européennes (rapportage Natura 2000) et aux politiques publiques d'aménagements du territoire et de gestion des milieux,
• Poursuivre le suivi régional des populations et l'identification des menaces et des unités biologiques de ces dernières pour orienter/évaluer les actions de gestion/restauration des habitats de la cistude en lien avec le changement climatique, selon un/des protocoles standardisés.

Objectifs pour la Franche-Comté
• Assurer une veille écologique et des inventaires sur les secteurs favorables à l'espèce et sous-prospectés comme la Bresse,
• Mettre en place, si besoin, le suivi régional dédié à l'espèce en se basant sur ce qui est pratiqué depuis plusieurs années en Bourgogne.</td></tr>
</table>

Description de l'action	*Axe de travail n°1. Assurer une veille sanitaire des populations de Cistude d'Europe :* • Lors des suivis régionaux, collecter des échantillons de parasites endogènes et exogènes, sur les pathologies de la Cistude, sur l'impact des Cyanobactéries et sur la qualité de l'eau pour les restituer aux structures qui conduiront des études de portée nationale, • S'assurer et faire remonter auprès de la structure animatrice du PNA Cistude II toutes les populations suivies depuis 2010 en région pour qu'elles soient identifiées comme sites pilotes en Bourgogne-Franche-Comté à suivre dans les sites prioritaires du suivi national. *Axe de travail n°2. Mettre en place des suivis permettant d'évaluer l'impact du changement climatique sur la conservation de la Cistude d'Europe* • Suivre la répartition de la Cistude d'Europe dans les secteurs favorables par recherche visuelle de l'espèce en se basant sur la méthode standard du document « Etudes et suivis de populations chez la Cistude d'Europe – Pertinence et mise en œuvre » du PNA Cistude II, • Mettre en place une veille écologique sur les secteurs favorables à l'espèce et sous-prospectés comme la Bresse en Franche-Comté, • Poursuivre le suivi régional et l'identification des menaces et des unités biologiques en se basant sur les méthodes déjà utilisées, qui sont en adéquation avec celles préconisées dans le document « Etudes et suivis de populations chez la Cistude d'Europe – Pertinence et mise en œuvre » du PNA Cistude II, • Encourager et organiser la remontée d'observations opportunistes, • Valoriser les données issues des études d'impact ou d'incidence et celles issues des dérogations à la protection strictes des espèces au titres des articles L.411-1 et L411-2 du code de l'environnement, • Mettre à disposition les données au format standard via SIGOGNE, ce qui permettra de mieux les valoriser dans les différentes plateformes nationales (INPN, SHF, etc.).
Zone de mise en œuvre	• Pour le suivi régional et l'identification des menaces et des unités biologiques : populations des étangs des Grands Georgeats, de Pierre-Poulain, du Bois des Brosses, des étangs du Château d'Auzon et les étangs du Baronnet, et les populations qui pourraient être détectées au cours du PRA Cistude BFC 2025-2034, • Région Bourgogne-Franche-Comté pour la veille écologique et le suivi de la répartition (plus particulièrement la Bresse et la Franche-Comté).
Indicateurs de suivi	Nombre de jours consacrés. Nombre de site prospectés. Nombre de données collectées. Nombre de populations suivies. Nombre de données remontées et intégrées aux bases de données régionales dont la Bourgogne Base Fauna, Faune France et nationale. Réalisation de cartes de répartition régionales.
Indicateurs de réalisation	Réalisation de l'action sur les populations ciblées dans la partie zone de mise en œuvre. Entre 20 et 50 sites prospectés. Identification des sept populations régionales comme sites prioritaires pour le suivi national. Données transmises à SIGOGNE. Validation statistique des données
Pilote(s) de l'action	SHNA-OFAB et LPO BFC.

Partenaire(s) potentiel(s)	Associations de protection de la nature (AOSML, Dole Environnement, FNE), OFB, gestionnaires d'espaces naturels (CEN Bourgogne et Franche-Comté), animateurs Natura 2000, techniciens de rivière, animateurs de CT (Bourbince et Arconce, etc.), services de l'État (DREAL, DDT, etc.), collectivités (CD 58 et 71), propriétaires des étangs, bénévoles, bureaux d'études, maîtres d'ouvrage, etc.
Lien avec les autres actions	Lien avec toutes les actions.

Calendrier de réalisation	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029***	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Axe de travail n°1										
Axe de travail n°2 – Améliorer la connaissance et veille écologique										
Axe de travail n°2 – Suivi et identification des menaces et des unités écologiques										

*Une évaluation à mi-parcours du PRA est prévue. Certaines actions seront alors modifiées, voire supprimées, tandis que d'autres pourraient être ajoutées.

Coûts prévisionnels	• Améliorer la connaissance et veille écologique : 5 000 € par an, • Suivi et identification des menaces et des unités biologiques : 20 000 € par sites.
Financements mobilisables	Financements publics ou privés : DREAL BFC, CR BFC, AELB, AERMC, appels à projets biodiversité de l'OFB et des agences de l'eau, collectivités (Conseils Départementaux, communautés de communes, d'agglomérations, urbaines), fonds structurels européens (FEDER), crédits Natura 2000, fondations, etc.), bénévolat (participation au suivi par les bénévoles des associations ; voir la possibilité de mettre en place un bénévolat valorisé), mesures de compensation des dossiers de demande devant appliquer la séquence ERC, etc.

Domaine « Communication et animation »		
Action n°5	**Former et sensibiliser différents publics à la conservation de la Cistude d'Europe**	**Priorité 2**
Constat	La multiplication des actions de communication sur la Cistude d'Europe d'Europe permet de mieux faire connaître cette espèce auprès des différents publics. Cependant beaucoup ignorent encore sa présence, sa biologie et les pressions et menaces qui pèsent sur elle notamment sur les zones de présence actuelle de l'espèce en Bourgogne-Franche-Comté. Une meilleure connaissance de la Cistude d'Europe et de ses besoins par un large public est indispensable pour sa prise en compte dans les politiques publiques, les projets d'aménagement, la gestion des milieux naturels et plus largement dans toute activité humaine susceptible d'avoir un impact sur l'espèce et ses habitats **(Axe de travail n°3 du PNA Cistude II)**. Cette meilleure connaissance est une condition de réussite des mesures de conservation. En termes de communication et de sensibilisation, la priorité des actions se porte également à la formation des acteurs de terrain : les personnes susceptibles de manipuler l'espèce aux techniques de piégeage et de suivi **(Axe de travail n°1 du PNA Cistude II)**, les services de l'Etat, gestionnaires d'espaces naturels. Les collectivités gémapiennes constituent une cible importante pour les actions de sensibilisation **(Axe de travail n°2 du PNA Cistude II)**. La Cistude d'Europe est par ailleurs encore très souvent confondue, y compris par un public averti, avec d'autres espèces de tortues aquatiques, présentes dans les milieux naturels en France. De plus, la conservation de la Cistude d'Europe peut être impactée par nombre d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) aussi bien végétales qu'animales. Parmi les 151 espèces EEE recensées en France, quatorze peuvent interférer avec la conservation de la Cistude d'Europe dont la Tortue de Floride *(Trachemys scripta)*. Les apports de pathogènes et les risques de compétition sont les menaces les plus sérieuses. Le nombre de structures travaillant sur la Cistude d'Europe, ou confrontées à des problématiques en lien avec elle, a augmenté avec la dynamique des premiers PNA et PRA Cistude. Ce sont ces structures, principalement régionales ou locales, qui mettent en place la majeure partie des actions du PNA et du PRA Cistude. Leur niveau d'expérience demeure très hétérogène, du fait de l'importance de la présence de l'espèce, mais aussi des priorités d'action. Or, certaines problématiques de première importance pour l'espèce, requièrent une forte expertise. Celle-ci est encore limitée ou localisée et doit donc être davantage partagée. L'existence, depuis de nombreuses années, de la « Commission Cistude » de la SHF, offre l'occasion aux structures travaillant sur l'espèce de se réunir à minima tous les deux ans au cours des « Journées Techniques Cistude », pour répondre en partie à ce besoin. Constitué d'une grande variété d'acteurs, ce réseau d'échange sur diverses thématiques scientifiques et techniques, permet une mise à jour régulière des connaissances et des problématiques, avec une grande réactivité. Il crée une importante dynamique dans le cadre de la mise en œuvre du PNA. Les sollicitations pour bénéficier d'une assistance, qu'il s'agisse de connaissance ou de communication (biologie de la Cistude d'Europe, préparation d'une exposition, recherche de ressources photographiques, travaux d'étudiants, etc.) ou de préservation sont en augmentation. Apporter une réponse rapide et adaptée apparaît comme essentiel pour la protection de l'espèce.	
Objectifs de l'action	*Objectifs régionaux* • Faire de la Cistude d'Europe une espèce bien connue par les différents publics et acteurs pour mieux la protéger, • Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et du public scolaire autour de la Cistude d'Europe et des enjeux de conservation de l'espèce et de ses habitats pour le maintien de ses populations,	

	• Disposer d'outils de communication / éducation / sensibilisation utilisables par tous les partenaires à destination des différents publics, • Organiser des évènements (soirées conférences, etc…) pour faire connaitre la Cistude et les enjeux associés au grand public, • Participer à des manifestations, évènements liés à la nature pour parler de la Cistude d'Europe, • Développer des outils de communication / sensibilisation en faveur de la Cistude d'Europe, • Diffuser et utiliser les outils de communication existants, • Maintenir et développer une dynamique favorable « autour » de l'espèce en Bourgogne-Franche-Comté, • Valoriser les actions, communiquer et sensibiliser autour de la Cistude d'Europe et des enjeux de préservation, • Réaliser des formations auprès des propriétaires des étangs, des exploitants agricoles, des pêcheurs, des services de l'Etat, des personnes susceptibles de manipuler l'espèce, des gestionnaires d'espaces naturels et des collectivités aux enjeux de conservation de la Cistude, • Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels dont l'activité peut avoir un impact sur la conservation de l'espèce, • Répondre de manière appropriée aux questions et aux demandes d'expertise et d'assistance, • Sensibiliser les terrariophiles amateurs à l'impact sur les milieux des lâchers d'espèce exotiques dans la nature, • Assurer et faciliter réglementairement le transfert des tortues exotiques en centre de récupération, • Poursuivre et développer les échanges et les coopérations à différentes échelles (locale, régionale, nationale, internationale) pour permettre la réalisation des actions du PRA Cistude BFC, • Participer au réseau national (« Commission Cistude » de la SHF), alimenter les outils nationaux, • Animer le plan et assurer une coordination des actions à différentes échelles territoriales.
Description de l'action	*Axe de travail n°1. Organiser des formations à destination des porteurs de projets d'études et de suivi de populations de Cistude d'Europe* • Répondre aux sollicitations de la DREAL BFC pour apprécier l'aptitude des porteurs de demandes d'autorisations spécifiques pour la manipulation de la Cistude d'Europe aux techniques de piégeage et de suivis de l'espèce, • Assurer la formation des porteurs de projet à la manipulation de l'espèce. Cette formation s'effectuera sur le terrain permettant de manipuler le (ou les) type(s) de pièges qui seront employés dans le cadre de suivi, de réaliser un marquage et des mesures biométriques. Les règles de sécurité indispensables dans le cadre de la pose de pièges en milieu naturel seront abordées. *Axe de travail n°2. Mettre en place des actions et des supports de sensibilisation à destination des socio-professionnels dont l'activité peut avoir un impact sur la conservation de l'espèce* • Proposer des évènements autour de la Cistude d'Europe (conférences, projections de films, animations, stands, formations, expositions, évènementiels, sorties sur le terrain, etc.) aux propriétaires d'étangs, aux gestionnaires, aux exploitants agricoles, collectivités et services de l'Etat. Elles auront pour vocation de favoriser la connaissance de l'espèce, de ses besoins et de ses habitats et la gestion piscicole et de son habitat dans un objectif de conservation, • Diffuser et utiliser les supports existants, notamment la plaquette réalisée par le CEN Bourgogne, la plaquette « Je pêche dans un site à Cistude : Comment la prendre en compte ? » du CEN Savoie consultable ici : https://www.cen-

	savoie.org/sites/default/files/transferts/publications/documents/plaquette-peche-pna-cistude.pdf, les supports créés dans le cadre du PNA Cistude dont les neuf fiches techniques rédigées au cours du premier PNA Cistude, la plaquette de présentation du PNA consultable ici : http://lashf.org/wp-content/uploads/2021/05/Plaquette_Cistude_v7.pdf, le court métrage, le film d'animation et le film réalisés dans le cadre du premier PNA Cistude consultable respectivement ici : https://tourduvalat.org/actualites/la-cistude-boite-noire-de-lenvironnement/, ici : https://www.youtube.com/watch?v=aQcYVAx2q-k et ici : http://lashf.org/pna-cistude-deurope/. Le film « Dans la peau d'une tortue » de la Salamandre, *Axe de travail n°3. Sensibiliser le grand public et le public scolaire à la conservation de l'espèce* • Proposer des campagnes de sensibilisation autour de la Cistude d'Europe par le biais d'animations grand public, d'animation et de projets pédagogiques auprès des scolaires (conférences, projections de films, animations, stands, formations, expositions, évènementiels, sorties sur le terrain, etc.). Elles auront pour vocation de favoriser prioritairement la prise en compte de la cistude dans la gestion piscicole et dans la pratique de la pêche de loisir et la connaissance de l'espèce, de ses besoins et de ses habitats et la gestion de son habitat dans un objectif de conservation, • Proposer des campagnes de sensibilisation autour de la Cistude d'Europe par le biais d'animations auprès des pêcheurs de loisirs (conférences, projections de films, animations, stands, formations, expositions, évènementiels, sorties sur le terrain, etc.). Elles auront pour vocation de favoriser la connaissance de l'espèce, de ses besoins et de ses habitats et la gestion de son habitat dans un objectif de conservation, • Réalisation de publications d'articles, d'émissions de radio ou de télévision, • Diffuser et utiliser les supports existants, notamment la plaquette réalisée par le CEN Bourgogne, les outils pédagogiques de la SHNA-OFAB, la plaquette « Je pêche dans un site à Cistude : Comment la prendre en compte ? » et l'audio livre « L'échappée Belle de Emys et Lola » du CEN Savoie consultable respectivement ici : https://www.cen-savoie.org/sites/default/files/transferts/publications/documents/plaquette-peche-pna-cistude.pdf et ici : https://emys-cistude.com/, les supports créés dans le cadre du PNA Cistude dont les neuf fiches techniques rédigées au cours du premier PNA Cistude, la plaquette de présentation du PNA consultable ici : http://lashf.org/wp-content/uploads/2021/05/Plaquette_Cistude_v7.pdf, le court métrage, le film d'animation et le film réalisés dans le cadre du premier PNA Cistude consultable respectivement ici : https://tourduvalat.org/actualites/la-cistude-boite-noire-de-lenvironnement/, ici : https://www.youtube.com/watch?v=aQcYVAx2q-k et ici : http://lashf.org/pna-cistude-deurope/. Le film « Dans la peau d'une tortue » de la Salamandre, *Axe de travail n°4. Poursuivre les actions visant à limiter l'impact de la présence d'espèces exotiques en milieu naturel sur la Cistude d'Europe* • Assurer la formation des terrariophiles amateurs de Bourgogne-Franche-Comté, plus particulièrement ceux de la Nièvre et de la Saône-et-Loire aux risques juridiques et à l'impact sur les milieux des lâchers d'espèces exotiques dans la nature. Les supports pédagogiques réalisés dans le cadre du life CROAA à destination des animaleries et des terrariophiles amateurs seront utilisés/diffusés/conseillés. Ils sont consultables ici : https://www.life-croaa.eu/boite-a-outils/. Ainsi que l'ensemble des supports listés ci-dessus, • Répondre aux sollicitations et assurer le transfert des tortues exotiques dans les centres de récupérations habilités en région Bourgogne-Franche-Comté *(cf. annexe 1)* afin d'éviter qu'elles ne se retrouvent dans les milieux naturels,

	• Faciliter réglementairement le transfert des tortues exotiques dans les centres de récupérations habilités en région Bourgogne-Franche-Comté, *Animer le PRA Cistude BFC :* • Mettre en place le comité de pilotage du PRA Cistude BFC, se réunissant annuellement, • Réaliser annuellement des bilans techniques et financiers du plan, à présenter aux comités de pilotage et proposer des orientations stratégiques pour l'année suivante, • Réaliser un bilan et une évaluation du plan à mi-parcours, c'est-à-dire en 2025, permettant de réorienter les actions si nécessaire, • Réaliser un bilan technique et financier final du plan permettant d'évaluer l'efficacité du programme et de décider de la suite à donner. Ce bilan et cette évaluation seront présentés au comité de pilotage, • Rechercher des financements à tous les niveaux afin de pouvoir animer et mettre en œuvre les actions du plan, • Identifier des interlocuteurs pour les différents acteurs du plan, • Echanger avec les acteurs du plan et les partenaires pour la bonne conduite des actions du PRA Cistude BFC, • Effectuer un recensement des principaux programmes d'opérations en faveur de la Cistude, d'une part ceux prévus par le PNA/PRA, et d'autre part ceux initiés en région de manière indépendante, • Être en mesure de répondre aux questions, aux demandes d'assistance, les rediriger le cas échéant, • Diffuser les informations auprès de tous et les coordonnées des personnes-ressources, • Diffuser le PNA et le PRA Cistude le plus largement possible auprès des acteurs concernés et du grand public, • Être en mesure de répondre aux sollicitations de l'animatrice du PNA Cistude II, • Poursuivre les rencontres annuelles du Groupe Reptiles et Amphibiens de Bourgogne, • Renforcer et animer le réseau de partenaire et bénévole naturaliste Bourgogne-Franche-Comté, • Organiser les « Journées Techniques Cistude » en Bourgogne-Franche-Comté en 2026.
Zone de mise en œuvre	• Priorité 1 : les populations de Cistude d'Europe du noyau des « Etangs à Cistude du Charolais » et des « Etangs à Cistude du Sud Nivernais », • Priorité 2 : Région Bourgogne-Franche-Comté et plus particulièrement les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire.
Indicateurs de suivi	Organisation d'évènement grand public et scolaire. Support de communication, couverture médiatique (articles, radio, télévision). Nombre de scolaires, niveau scolaire, personnes et structures sensibilisés. Nombre de formations dispensées. Nombre de sollicitations et de contacts gérés. Nombre de Journées Techniques Cistude organisées. Nombre de tortues transférées. Organisation des réunions du comité de pilotage. Réalisation des bilans. Mise en œuvre de projets multipartenaires. Mise à jour et diffusion d'une liste de personnes-ressources. Nombre de jours consacrés.
Indicateurs de réalisation	Organiser 2 évènements grand public par an. Organiser un projet pédagogique par an. Organiser une formation pour chaque acteur socio-professionnel ciblé.

	Organiser en 2028 les Journées Techniques Cistude Réalisation d'une exposition. Publication de 2 communications par an via les médias. Pourcentage de sollicitations pour la pris en compte de l'espèce. Comité de pilotage qui se réunit annuellement. Réalisation de bilans annuels, d'un bilan intermédiaire en 2029 et d'un bilan final du PRA. Nombre de rencontres nationales. Organiser des réunions d'échanges tous les ans.
Pilote(s) de l'action	SHNA-OFAB, CPIE Pays de Bourgogne, LPO BFC et DREAL BFC.
Partenaire(s) potentiel(s)	Associations de protection de la nature (AOSML, Dole Environnement, FNE), gestionnaires d'espaces naturels et de cours d'eau (CEN Bourgogne et Franche-Comté, etc.), animateurs Natura 2000, techniciens de rivière, animateurs de CT (Bourbince et Arconce, etc.), structures d'accueil du public, structures pédagogiques, CPIE, muséums, enseignants, inspections académiques, établissement scolaires, fermes pédagogiques, centres de loisirs, maisons de la rivière, parcs animaliers, services et établissements publics de l'État (DREAL, DRAAF, DDT, DD(CS)PP, OFB), collectivités, conseils départementaux, communautés de communes, d'agglomérations, urbaines), fédérations de pêche, organismes de formation, Chambres d'Agriculture de la 58 et 71, propriétaires d'étangs, bénévoles, etc. Tous les partenaires listés dans toutes les fiches actions et dans la partie III.1.3 « les partenaires pressentis ».
Lien avec les autres actions	Lien avec toutes les actions.

Calendrier de réalisation	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029***	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Axe de travail n°1										
Axe de travail n°2										
Axe de travail n°3										
Axe de travail n°4										
Animer le PRA Cistude BFC										
Animer le PRA Cistude BFC - Organisation des Journées Techniques Cistude										

*Une évaluation à mi-parcours du PRA est prévue. Certaines actions seront alors modifiées, voire supprimées, tandis que d'autres pourraient être ajoutées.

Coûts prévisionnels	• Axe de travail n°1 : 2 000 € par an. • Axe de travail n°2 : 5 000 € par an et 5 000 € complémentaire en 2028 pour l'organisation des Journées Techniques Cistude. • Axe de travail n°3 : 10 000 € par an. • **Animer le PRA BFC : 10 000 € par an.**

Financements mobilisables	Financements publics ou privés : DREAL BFC, CR BFC, AELB, AERMC, appels à projets biodiversité de l'OFB et des Agences de l'eau, de l'Education Nationale, collectivités (Conseils Départementaux, communautés de communes, d'agglomérations, urbaines), fonds structurels européens (FEDER), crédits Natura 2000, fondations, etc.), bénévolats, etc.

Domaine « Conservation »		
Action n°6	**Accompagner une stratégie de reconnexion des populations**	**Priorité 2**
Constat	Le suivi régional des populations de Cistude d'Europe (par les recaptures extérieures notamment) a permis de mettre en évidence des complexes de sites par population et des déplacements entre populations très exceptionnels. Dans ce sens, les études génétiques permettent de mettre en évidence les liens de parenté et les capacités de déplacement des individus de Cistude, au sein ou entre les populations, et par conséquent leur isolement et l'importance de la fragmentation de leurs habitats. Elles sont basées sur les analyses sanguines, salivaires ou de tissus. En Bourgogne, elles ont permis de conclure à l'isolement de toutes les populations et à la dégradation des connexions entre elles et des échanges anciens entre les populations des « Etangs à Cistude du Sud Nivernais » et de l'Allier. La conservation de l'espèce peut être favorisée par une dispersion des individus à la recherche de nouveaux sites. Les obstacles à la migration identifiés peuvent faire l'objet d'aménagements afin d'en limiter les impacts. De ce constat, certains secteurs sont stratégiques pour la mise en place d'actions visant à favoriser la reconnexion et le renforcement des populations. Il conviendra de les identifier pour pouvoir les proposer dans le cadre d'actions spécifiques de conservation, restauration des corridors, de création de sites relais et refuges, de mesures compensatoires. Un accompagnement des porteurs de projets permet d'optimiser les actions mises en œuvre dans le cadre de projets : passages à faune, gestion de milieux, délimitation d'espaces protégés, etc. **(Axe de travail n°2 du PNA Cistude II).**	
Objectifs de l'action	*Objectifs régionaux* • Initier la restauration de la qualité des corridors de déplacement de la Cistude d'Europe, afin d'assurer la dynamique des populations, • Initier, orienter et accompagner des opérations de restauration/maintien des milieux ouverts enherbés de façon permanente de ponte, des cortèges de végétation aquatique et rivulaire humide, des boisements humides, des petites zones humides et de continuité écologique, • Informer et porter à connaissance des données de présence de l'espèce et les enjeux auprès des gestionnaires, des professionnels, des services de l'Etat, des collectivités et des usagers des milieux naturels, • Répondre de manière appropriée aux questions et aux demandes d'expertise et d'assistance, • Préserver ou restaurer les corridors.	
Description de l'action	*Axe de travail n°2. Accompagner les porteurs de projets lors de la mise en place d'actions favorables à la reconnexion des populations :* • Identifier et réaliser une carte des secteurs stratégiques des corridors de reconnexion des populations en lien avec la carte de sensibilité de l'espèce en Bourgogne-Franche-Comté, • Diffuser des informations aux porteurs de projets pour la mise en place d'actions favorables à la reconnexion des populations, qu'il s'agisse : de projets de réintroduction et/ou de renforcement, d'aménagements d'ouvrages de franchissement, de la réhabilitation de milieux naturels, de création d'espaces protégés, en lien avec la TVB, la Trame Turquoise, et les documents d'urbanisme, • Solliciter, mobiliser et amplifier les partenariats avec les acteurs/gestionnaires de milieux naturels afin qu'ils puissent engager une gestion ou des mesures pour favoriser la reconnexion de populations, en lien avec la TVB, la Trame Turquoise, et les documents d'urbanisme,	

	• Proposer des conseils et une assistance scientifique et technique aux porteurs de projets quant à la gestion ou aux mesures à appliquer pour favoriser la reconnexion de populations, • Répondre aux sollicitations des porteurs de projets quant à la gestion ou aux mesures à appliquer pour favoriser la reconnexion de populations, • Veiller à orienter prioritairement les actions sur les sites stratégiques identifiés.
Zone de mise en œuvre	• Priorité 1 : les populations de Cistude d'Europe du noyau des « Etangs à Cistude du Charolais », • Priorité 2 : les populations de Cistude d'Europe du noyau des « Etangs à Cistude du Sud Nivernais » et les populations qui pourraient être détectées au cours du PRA Cistude BFC 2025-2034.
Indicateurs de suivi	Nombre de sollicitations. Nombre de données remontées. Nombre de projets en faveur de l'espèce prenant en compte les recommandations et conseils techniques spécifiques. Nombre de projets de reconnexions pertinents et efficients réalisés. Réalisation d'une cartographie des sites stratégiques. Nombre de jours consacrés.
Indicateurs de réalisation	Réalisation d'une carte des sites stratégiques. Pourcentage de sollicitations et recommandations formulées. Données transmises à SIGOGNE et aux services concernés. Nombre de jours consacrés. Nombre de données diffusées.
Pilote(s) de l'action	SHNA-OFAB.
Partenaire(s) potentiel(s)	Associations de protection de la nature (LPO BFC, AOSML, Dole Environnement, FNE), OFB, gestionnaires d'espaces naturels (CEN Bourgogne et Franche-Comté), animateurs Natura 2000, techniciens de rivière, animateurs de CT (Bourbince et Arconce, etc.), services de l'État (DREAL, DDT, etc.), collectivités (CD 58 et 71), Chambres d'Agriculture de la 58 et 71, propriétaires des étangs, bénévoles, etc.
Lien avec les autres actions	Lien avec toutes les actions.

Calendrier de réalisation	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029***	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Axe de travail n°2			réaliser une carte des secteurs stratégiques des corridors de reconnexion des populations							

*Une évaluation à mi-parcours du PRA est prévue. Certaines actions seront alors modifiées, voire supprimées, tandis que d'autres pourraient être ajoutées.

Coûts prévisionnels	5 000 € par an
Financements mobilisables	Financements publics ou privés : DREAL BFC, CR BFC, AELB, AERMC, appels à projets biodiversité de l'OFB et des Agences de l'eau, collectivités (Conseils Départementaux, communautés de communes, d'agglomérations, urbaines), fonds structurels européens (FEDER), crédits Natura 2000, fondations, etc.), etc.

Domaine « Conservation »		
Action n°7	**Favoriser la réussite des projets de réintroduction et de renforcement de la Cistude d'Europe**	**Priorité 2**
Constat	Les programmes de réintroduction menés jusqu'à présent en France sont une réussite et encouragent fortement à envisager la conduite de nouveaux projets. La mise en œuvre d'une stratégie de réintroduction ou de renforcement à plus large échelle nécessite la rédaction d'un guide définissant une stratégie nationale et présentant les modalités à respecter pour la réalisation d'un projet (prérequis, exigences quant à la génétique, protocoles d'élevage, gestion des milieux, suivis scientifiques, etc.)**(Axe de travail n°1 du PNA Cistude II).** Les projets de réintroduction de population sur un site permettent de faire le lien entre deux sites de présence non connectés avant-projet. Les projets de renforcement permettent de conforter un noyau de population relais situé entre deux populations stratégiques. Un accompagnement des porteurs de projets est parallèlement le gage de réussite de ces projets **(Axe de travail n°2 du PNA Cistude II)**.	
Objectifs de l'action	*Objectifs régionaux* • Accompagner la faisabilité et faciliter les démarches des porteurs de projet de réintroduction et/ou de renforcement.	
Description de l'action	*Axe de travail n°1. Mettre à disposition des porteurs de projets un guide des bonnes pratiques pour la réintroduction de la Cistude d'Europe ou le renforcement de population :* • Diffuser le guide des bonnes pratiques qui détaillera les prérequis en termes d'habitats, le contexte réglementaire, les étapes de montage du dossier, les exigences quant à la génétique, les protocoles d'élevage, les exigences en matière de gestion des milieux ou de suivis scientifiques à tous les partenaires impliqués ou à impliquer dans un projet de réintroduction ou de renforcement de population de l'espèce. Le guide est consultable ici : http://lashf.org/wp-content/uploads/2021/03/Guide_rintro_renforcement_Cistude_V4.pdf. *Axe de travail n°2. Assister les porteurs de projets de réintroduction ou de renforcement de population dans leur projet :* • Accompagner, conseiller et apporter l'ensemble des documents traitant de la réintroduction et du renforcement de population et des besoins de l'espèce (biologie, habitats, gestion, etc.) aux porteurs de projet pour faciliter les démarches de réalisation dans toutes les étapes du projet, • Etudier la faisabilité d'opération de renforcement ou de réintroduction	
Zone de mise en œuvre	Ensemble des secteurs qui seront identifiés comme favorables.	
Indicateurs de suivi	Nombre de projets accompagnés. Nombre de guides de bonnes pratiques diffusés. Nombre de jours consacrés.	
Indicateurs de réalisation	Un projet accompagné et engagé. Diffusion du guide de bonnes pratiques.	
Pilote(s) de l'action	DREAL BFC, CR BFC, DDT 58 et 71.	
Partenaire(s) potentiel(s)	Associations de protection de la nature (SHNA-OFAB, LPO BFC, AOSML, Dole Environnement, FNE, SHF), gestionnaires d'espaces naturels (CEN Bourgogne et Franche-Comté), animateurs Natura 2000, techniciens de rivière, animateurs de CT (Bourbince et Arconce, etc.), services de l'État (DREAL, CSRPN, DRAAF, DDT,	

	DD(CS)PP, OFB), collectivités (CD 71, mairie du Rousset-Marizy, CU Creusot-Montceau), Chambres d'Agriculture de la 71, propriétaires des étangs, bénévoles, etc.
Lien avec les autres actions	Lien avec toutes les actions.

Calendrier de réalisation	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029***	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Axe de travail n°1										
Axe de travail n°2										

*Une évaluation à mi-parcours du PRA est prévue. Certaines actions seront alors modifiées, voire supprimées, tandis que d'autres pourraient être ajoutées.

Coûts prévisionnels	10 000 € par an
Financements mobilisables	Financements publics ou privés : DREAL BFC, CR BFC, AELB, AERMC, appels à projets biodiversité de l'OFB et des Agences de l'eau, collectivités (Conseils Départementaux, communautés de communes, d'agglomérations, urbaines), fonds structurels européens (FEDER), crédits Natura 2000, fondations, etc.), bénévolat (participation au suivi par les bénévoles des associations ; voir la possibilité de mettre en place un bénévolat valorisé), etc.

5.2 Récapitulatif du planning prévisionnel et des opérations

Domaine « Conservation »										
Calendrier de réalisation	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Action n°1 - Axe de travail n°1										
Action n°1 - Axe de travail n°2										
Action n°2 - Axe de travail n°1										
Action n°3 - Axe de travail n°3	Construire une carte de sensibilité de la Cistude d'Europe en région									
Action n°3 - Axe de travail n°5										
Action n°6 - Axe de travail n°2			réaliser une carte des secteurs stratégiques des corridors de reconnexion des populations							
Action n°7 - Axe de travail n°1										
Action n°7 - Axe de travail n°2										

Domaine « Connaissance et veille écologique »										
Calendrier de réalisation	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Action n°4 - Axe de travail n°1										
Action n°4 - Axe de travail n°2 – Améliorer la connaissance et veille écologique										
Action n°4 - Axe de travail n°2 – Suivi et identification des menaces et des unités écologiques										

Domaine « Communication et animation »										
Calendrier de réalisation	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**2033**	**2034**
Action n°5 - Axe de travail n°1										
Action n°5 - Axe de travail n°2										
Action n°5 - Axe de travail n°3										
Action n°5 - Axe de travail n°4										
Action n°5 - Animer le PRA Cistude BFC										
Action n°5 - Animer le PRA Cistude BFC – Organisation des Journées Techniques Cistude										

a Formation à organiser

Fiche action	Thématique	Destinataires	Périodes
3	Formation à l'utilisation de la carte de sensibilité de la Cistude d'Europe en Bourgogne-Franche-Comté	DIR, DREAL, DDT	2028
5	Formation aux enjeux de conservation de la Cistude	Propriétaires des étangs, exploitants agricoles, pêcheurs, services de l'Etat, gestionnaires et collectivités	2029 à 2034
5	Formation à la manipulation de l'espèce	Porteurs de projet	2029 à 2034
5	Formation aux risques juridiques et à l'impact sur les milieux des lâchers d'espèces exotiques dans la nature	Terrariophiles amateurs	2029 à 2034

b Publications à réaliser

Fiche action	Thématique	Destinataires	Périodes
3	Carte de sensibilité de la Cistude d'Europe en Bourgogne-Franche-Comté	Services de l'Etat	2026
6	Carte des secteurs stratégiques des corridors de reconnexion des populations	Services de l'Etat, gestionnaires et porteurs de projet	2027

c Indicateurs de suivi et de réalisation

Fiche action	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation
1	Type, nombre et surface par outils réglementaires ou contractuels créés. Nombre de jours consacrés. Nombre de données remontées.	Réalisation pour toutes les populations de Cistude de Bourgogne. Création d'APPB sur une surface de 755ha (objectif affiché dans le PNA Cistude II). Réalisation pour les populations qui pourraient être détectées au cours du PRA Cistude BFC 2025-2034. Données transmises à SIGOGNE et aux services concernés.
2	Nombre de formations effectuées. Nombre d'actions de gestion conservatoire mises en œuvre. Nombre de documents de gestion intégrant des mesures en faveur de la conservation de la Cistude. Nombre de jours consacrés. Nombre de données remontées. Nombre de sollicitations.	Réalisation d'une à deux formations par an. Pourcentage de sollicitation pour la prise en compte de l'espèce. Pourcentage d'actions de gestion réalisées. Diffusion des fiches techniques du PNA Cistude. Réalisation pour les populations qui pourraient être détectées au cours du PRA Cistude BFC 2025-2034. Données transmises à SIGOGNE et aux services concernés.
3	Nombre de cartes de sensibilité et de mise à jour réalisées. Nombre de formations à l'utilisation de la carte de sensibilité. Nombre de jours consacrés. Nombre de réunions, de visites de terrain. Nombre de données remontées et d'alertes. Nombre de sollicitations et d'avis ou recommandations formulés.	Réalisation d'une carte de sensibilité et d'une mise à jour tous les 3 ans. Pourcentage de sollicitations et d'avis ou recommandations formulées. Pourcentage d'expertises réalisées. Données transmises à SIGOGNE et aux services concernés. Diffusion des fiches techniques du PNA Cistude, du guide « accompagner la prise en compte de la Cistude d'Europe dans la mise en œuvre de la séquence ERCA » du PNA Cistude II, du document « Etudes et suivis de populations chez la Cistude d'Europe – Pertinence et mise en œuvre » du PNA Cistude II.
4	Nombre de jours consacrés. Nombre de site prospectés. Nombre de données collectées. Nombre de populations suivies. Nombre de données remontées et intégrées aux bases de données régionales dont la Bourgogne Base Fauna, Faune France et nationale. Réalisation de cartes de répartition régionales.	Réalisation de l'action sur les populations ciblées dans la partie zone de mise en œuvre. Entre 20 et 50 sites prospectés. Identification des sept populations régionales comme sites prioritaires pour le suivi national. Données transmises à SIGOGNE. Validation statistique des données

Fiche action	Indicateurs de suivi	Indicateurs de réalisation
5	Organisation d'évènement grand public et scolaire. Support de communication, couverture médiatique (articles, radio, télévision). Nombre de scolaires, niveau scolaire, personnes et structures sensibilisés. Nombre de formations dispensées. Nombre de sollicitations et de contacts gérés. Nombre de Journées Techniques Cistude organisées. Nombre de tortues transférées. Organisation des réunions du comité de pilotage. Réalisation des bilans. Mise en œuvre de projets multipartenaires. Mise à jour et diffusion d'une liste de personnes-ressources. Nombre de jours consacrés.	Organiser 2 évènements grand public par an. Organiser un projet pédagogique par an. Organiser une formation pour chaque acteur socio-professionnel ciblé. Organiser en 2028 les Journées Techniques Cistude Réalisation d'une exposition. Publication de 2 communications par an via les médias. Pourcentage de sollicitations pour la pris en compte de l'espèce. Comité de pilotage qui se réunit annuellement. Réalisation de bilans annuels, d'un bilan intermédiaire en 2029 et d'un bilan final du PRA. Nombre de rencontres nationales. Organiser des réunions d'échanges tous les ans.
6	Nombre de sollicitations. Nombre de données remontées. Nombre de projets en faveur de l'espèce prenant en compte les recommandations et conseils techniques spécifiques. Nombre de projets de reconnexions pertinents et efficients réalisés. Réalisation d'une cartographie des sites stratégiques. Nombre de jours consacrés.	Réalisation d'une carte des sites stratégiques. Pourcentage de sollicitations et recommandations formulées. Données transmises à SIGOGNE et aux services concernés. Nombre de jours consacrés. Nombre de données diffusées.
7	Nombre de projets accompagnés. Nombre de guides de bonnes pratiques diffusés. Nombre de jours consacrés.	Un projet accompagné et engagé. Diffusion du guide de bonnes pratiques.

5.3 Budget prévisionnel du Plan Régional d'Actions

Num. de la fiche action	Intitulé de la fiche action	Montant global alloué	Détail du coût global
1	Protéger réglementairement ou contractuellement les secteurs abritant la Cistude d'Europe	50 000 €	5 000 € par an
2	Appliquer une gestion adaptée des milieux favorable abritant la Cistude d'Europe	50 000 €	5 000 € par an
		sous forme de convention de gestion ou de contrat Natura 2000 (entretien des milieux ouverts : de l'ordre de 450 € (HT) par hectare et par an, réouverture des milieux de l'ordre de 700 € (HT) par hectare, création de petites zones humides : 150 € (HT)/ml de fossés restaurés par hectare - 3 000 € (HT) dans le cadre de la création d'une mare - 1 500 € (HT) pour la restauration d'une mare), création de site de ponte : de l'ordre de 3 000 € (HT) par site de ponte, création de poste d'insolation : de l'ordre de 1 500 € (HT) par étang.	
3	Favoriser la prise en compte de la Cistude d'Europe dans les projets d'aménagement du territoire	50 000 €	5 000 € par an
4	Compléter et approfondir les connaissances scientifiques sur la Cistude d'Europe	145 000 €	5 000 € par an et 20 000 € par site
5	Former et sensibiliser différents publics à la conservation de la Cistude d'Europe	253 000 €	27 000 € par an et 5 000 €
6	Accompagner une stratégie de reconnexion des populations	45 000 €	5 000 € par an
7	Favoriser la réussite des projets de réintroduction et de renforcement de la Cistude d'Europe	90 000 €	10 000 € par an
	TOTAL:	**683 000 €**	**-**

Tableau 4 : Budget prévisionnel du PRA Cistude BFC.

Afin de rendre opérationnel le plan, un volet financier a été développé *(cf. tableau 4)*. Les sommes indiquées sont issues de la partie évaluation financière de chaque fiche actions.

Ce budget doit être considéré à titre indicatif, il servira de support à la définition des programmes prévisionnels d'activités et aux orientations qui seront données annuellement par le comité de pilotage, amené à effectuer des choix techniques et financiers. Le budget réel sera donc à affiner sur cette base chaque année en fonction de l'avancement des actions (en particulier des connaissances acquises sur les sites) et de la mobilisation des partenaires.

BIBLIOGRAPHIE

Capon, L. 2008. Expertise d'une population de Cistude d'Europe pour élaborer le futur document d'objectifs du site n°FR2600993 : « Etangs à Cistude d'Europe du Charolais ». Mémoire de stage de M2 ERE, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, 49 p.

Fritz, U., Cadi, A., Cheylan, M., Coïc, C., Detaint, M., Olivier, A., Rosecchi, E., Guicking, D., Lenk, P., Joger, U. & M. Wink. 2005. Distribution of mtDNA haplotypes (cyt b) of *Emys orbicularis* in France and implications for postglacial recolonization. *Amphibia-Reptilia***26**, 231–238.

Fritz, U., Guicking, D., Kami, H., Arakelyan, M., Auer, M., Ayaz, D., Fernandez, C.-A., Bakiev, A., Celani, A., Dzukic, G., Fahd, S., Havas, P., Joger, U., Khabibullin, V., Mazanaeva, L., Široký, P., Tripepi, S., Velez, A.-V., Anton, G.-V. & M. Wink. 2007. Mitochondrial phylogeography of European pond turtles (*Emys orbicularis*, *Emys trinacris*) – an update. *Amphibia-Reptilia***28**, 418–426.

Fritz, U., Ayaz, D., Hundsdörfer, A.-K., Kotenko, T., Guicking, D., Wink, M., Tok, C.-V., Çiçek, K. & J. Buschbom. 2009. Mitochondrial diversity of European pond turtles (*Emys orbicularis*) in Anatolia and the Ponto-Caspian Region: Multiple old refuges, hotspot of extant diversification and critically endangered endemics. *Organisms Diversity & Evolution***9**, 100–114

.

Gnagny,. R. 2020. Caractérisation des sites de ponte d'une population de Cistude d'Europe du site Natura 2000 n°FR2600993 « Etang à Cistude d'Europe du Charolais » - Etude de cas de l'étang du Rousset (71220). Mémoire de fin d'étude de Master 1 Génie Ecologique, Université de Poitiers, Société d'Histoire Naturelle d'Autun, 43 p.

Hellio, J.F. & N. Van Ingen. *La cistude.* CPIE Brenne, Pays d'Azay, 31 p.

Kuhn, R., Simonnet, F., Arthur, C. & D. Barthelemy. 2020. Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe *(Lutra lutra)* 2019-2028. SFEPM & DREAL Nouvelle-Aquitaine, Poitiers, 89 p.

Lerat, D. 2012b. Caractérisation de la population de Cistude d'Europe – Etang du Bois des Brosses (58). Société d'histoire naturelle d'Autun, 37 p.

Lerat, D. 2012c. Recherche visuelle des sites de ponte – Etang des Grands Georgeats (58). Société d'histoire naturelle d'Autun, 13 p.

Lerat, D. 2013. Caractérisation de la population de Cistude d'Europe – Etang des Grands Georgeats (58). Société d'histoire naturelle d'Autun, 41 p.

Lerat, D. 2014a. Situation de la Cistude d'Europe – Bras mort du Champ de Tir (58). Société d'histoire naturelle d'Autun, 22 p.

Lerat, D. 2014b. Suivi de la population de Cistude d'Europe en Bourgogne – Etang de Pierre Poulain (71). Société d'histoire naturelle d'Autun, 66 p.

Lerat, D. 2015. Situation de la Cistude d'Europe – Etang du Grand Baronnet (71). Société d'histoire naturelle d'Autun, 41 p.

Lerat, D. 2016. Plan national d'Actions en faveur de la Cistude d'Europe : déclinaison d'actions en région Bourgogne - Situation de la Cistude d'Europe sur l'Etang du Rousset (71). Société d'histoire naturelle d'Autun, 38 p.

Lerat, D. 2017. Suivi de la Cistude d'Europe - Etang du Bois des Brosses (58). Société d'histoire naturelle d'Autun, 49 p.

LERAT, D. 2018. Suivi de la population de Cistude d'Europe – Etang de Pierre Poulain (71). Société d'histoire naturelle d'Autun, 42 p.

LERAT, D. 2019. Etude de la population de Cistude d'Europe – Etangs du Grand et du Petit Baronnet (71). Société d'histoire naturelle d'Autun, 74 p.

LERAT, D. 2020. Suivi du succès de reproduction et identification des sites d'hivernage de la population de Cistude d'Europe de l'Etang du Rousset pour favoriser son développement – Mesures de connaissance MTG2 « Etudier l'utilisation de l'espace d'une population de Cistude d'Europe » du site Natura 2000 FR2600993 « Etang à Cistude d'Europe du Charolais ». Société d'histoire naturelle d'Autun-Observatoire de la faune de Bourgogne, 54 p.

LERAT, D., DUPUIS, O. & S. PIERRE. 2020. Plan Régional d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe *(Lutra lutra)* en Bourgogne-Franche-Comté 2021-2028. SHNA, LPO BFC & DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 66 p.

LERAT, D., VARANGUIN, N., GOMEZ, S., AGOU, P. & L. CAPON. 2009. Document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2600993 "Etangs à Cistude d'Europe du Charolais". Conservatoire des sites naturels Bourguignons & Société d'histoire naturelle d'Autun, 127 p.

LERAT, D., VARANGUIN, N., GOMEZ, S. & R. MILLARD. 2010. Plan Régional d'Actions en faveur de la Cistude d'Europe en Bourgogne 2010 - 2014. Société d'histoire naturelle d'Autun & Con. d'Esp. Nat. de Bourgogne, 135 p.

MONNIER, F. 2011. Suivi de la population de Cistude d'Europe *(Emys orbicularis)* de l'Etang de Pierre Poulain (Saône-et-Loire) pour la mise en place d'une gestion adaptée : Etude populationnelle et utilisation spatiale. Mémoire de stage de M2 Ecologie et Ethologie Appliquée, Université Jean MONNET, Saint-Etienne, Société d'Histoire Naturelle d'Autun. 58 p.

PONTOIZEAU, M. 2012. Recherche des sites de ponte et caractérisation des habitats utilisés par la population de Cistude d'Europe *(Emys orbicularis)* de l'Etang de Pierre Poulain (Saône-et-Loire). Mémoire de fin d'étude de Master Géographie et Aménagement, Spécialité Gestion de l'Environnement, Université Rennes 2 – Haute Bretagne, Société d'Histoire Naturelle d'Autun, 135 p.

PRIOL, P. 2009. Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine. Cistude Nature, 166 p.

PRIOL, P. 2015. Analyses statistiques de données de Capture-Marquage-Recapture d'une population de Cistude d'Europe en Bourgogne (Etang du Grand Baronnet). Consultante en Suivis Scientifiques, 6 p.

PRIOL, P. 2016. Analyses statistiques de données de Capture-Marquage-Recapture d'une population de Cistude d'Europe en Bourgogne (Bois des Brosses). Rapport pour la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, 8 p.

PRIOL, P. 2018. Analyses statistiques de données de Capture-Marquage-Recapture d'une population de Cistude d'Europe en Bourgogne (Etang de Pierre Poulain). Rapport pour la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, 8 p.

PRIOL, P. 2019. Analyses statistiques de données de Capture-Marquage-Recapture de Cistude d'Europe (Emys orbicularis) dans les étangs du Baronnet en Bourgogne. Rapport pour la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, 9 p.

PRIOL, P. & D. LERAT. 2016. Caractérisation de la population de Cistude d'Europe de l'étang du Rousset, 15 p.

SOUCHET, M. 2017. Etude de la population de Cistude d'Europe des Etangs du Baronnet (71) : Reproduction, site de ponte, occupation de l'espace et préconisation de gestion. Mémoire de stage de M2 Génie Ecologique, Université de Poitiers, Société d'Histoire Naturelle d'Autun, 57 p.

THIENPONT, S. 2011**.** La Cistude d'Europe (Emys orbicularis) Plan national d'actions 2010-2014. D. I. E. Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de la Mer**,** 132 p.

THIENPONT, S. 2020. Plan national d'actions 2020-2029 en faveur de la Cistude d'Europe *Emys orbivularis*. Ministère de la Transition Ecologique**,** 103 p.

THIENPONT, S., CADI, A., QUESADA, R. & M. CHEYLAN. 2004. Overwintering habits of the European pond turtle (Emys orbicularis) in the Isère department (France). *Biologia, Bratislava*, **59**/Suppl. 14 : 1-xxxx.

ANNEXES

Annexe 1 : Coordonnées des centres habilités à recevoir des tortues exotiques *.....62*

Annexe 1 : Coordonnées des centres habilités à recevoir des tortues exotiques

Parc de l'Auxois

Le Foulon – D905 - 21 350 Arnay-sous-Vitteaux

Tél. 03 80 49 64 01

Citadelle de Besançon

2, rue Mégevand – 25 034 Besançon Cedex

Tél. 03 81 87 83 33

Parc animalier – Touroparc
(capacitaire pour la Cistude d'Europe)

La Maison Blanche – 71 570 Romaneche-Thorins

Tél. 03 85 35 51 53

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISÉES

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne
AERMC : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie
AOMSL : Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire
APPHN : Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
APPMA : Association agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
APRR : Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
BBF : Bourgogne Base Fauna
BFC : Bourgogne-Franche-Comté
CB : Contrat de Bassins
CD : Conseil départemental
CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels
CEREMA : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'environnement, la Mobilité et l'Aménagement,
COPIL : Comité de Pilotage
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CR : Contrat de Rivières
CRBFC : Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
CROAA : Life Control stRategies Of Alien invasive Amphibians
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
CT : Contrat Territorial
CU : Communauté Urbaine
DD(CS)PP :directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDT(s) : Direction Départementale des Territoires
DIR : Direction Interdépartementale des Routes
DOCOB : Document d'objectifs
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIT : Direction Route, des Infrastructures et des Transports
DR OFB : Direction Régionale de l'Office Française pour la Biodiversité
EEE : Espèces Exotiques Envahissantes
ENS : Espaces naturels Sensibles
EPTB : Etablissement Public Territorial du Bassin Saône & Doubs
ERC : séquence Eviter, Réduire, Compenser
ERCA : séquence Eviter, Réduire, Compenser, Accompagner
FEDER : Fonds Européen de DEveloppement Régional
FNE : France Nature Environnement
GDS : Groupement de Défense Sanitaire
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
HT : Hors Taxe
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté
OFAB : Observatoire de la FAune de Bourgogne
OFB : Office Française pour la Biodiversité
ONF : Office National des Forêts
PAT : Plan d'Actions territoriaux
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNA : Plan National d'Actions
PRA : Plan Régional d'Actions
RNN : Réserve Naturelle Nationale
RNR : Réserve Naturelle Régionale
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCAP : Stratégie de Création des Aires Protégées
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SHF : Société Herpétologique de France
SHNA : Société d'Histoire Naturelle d'Autun
SINP : Système d'Information sur la Nature et les Paysage
SNAP : Stratégie Nationale pour les Aires Protégées
SNB : Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SNCFR : Société Nationale des Chemins de Fer Réseau
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TVB : Trame Verte et Bleue
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique